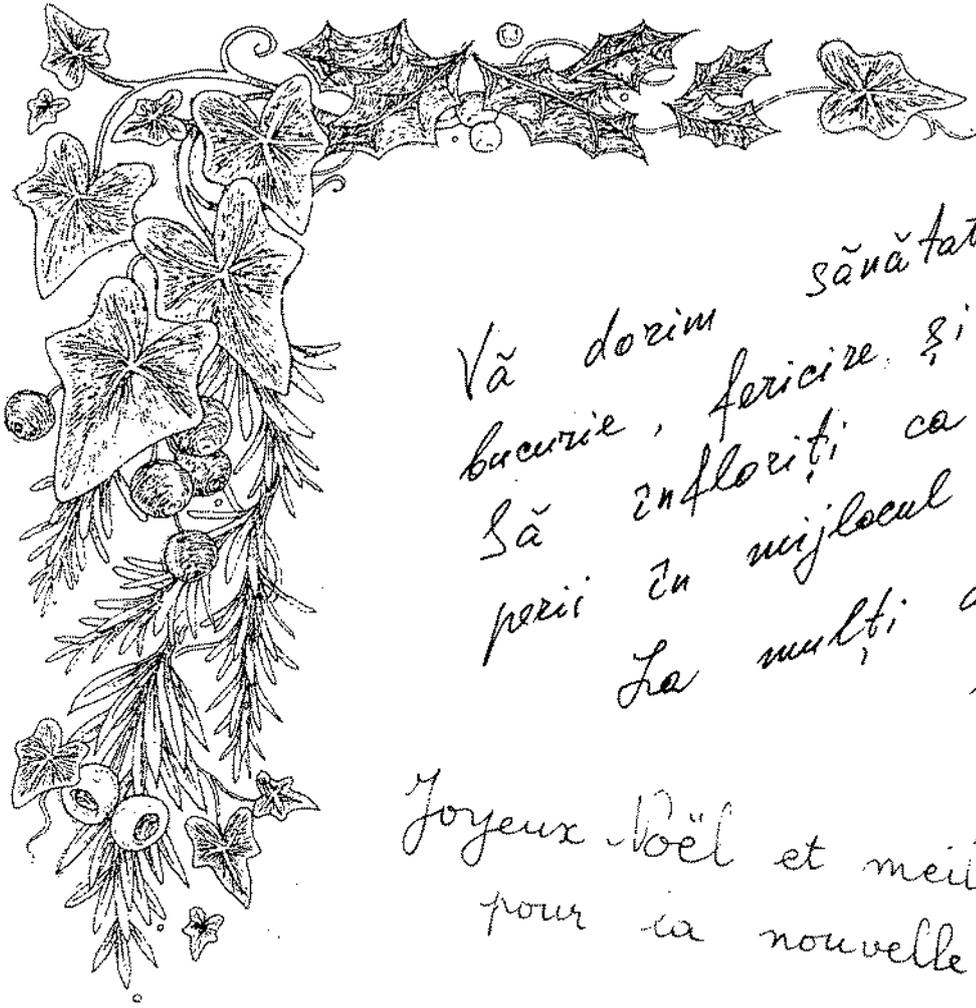


BULLETIN MUNICIPAL

VILLIE - MORGON



DECEMBRE 1990



Vă dorim sănătate,
bucurie, fericire și noroc.
Să înfloriți ca merii, ca
perii în mijlocul verii,
La mulți ani!

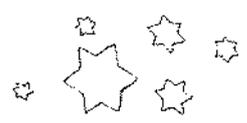
Joyeux Noël et meilleurs vœux
pour la nouvelle année

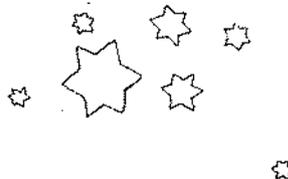


Frohe Weihnachten und
herrliche Grüsse
zum neuen Jahr



feliz Natal, feliz ano novo

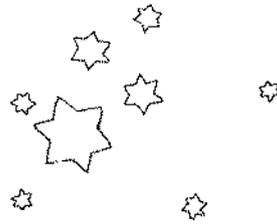




Желаем счастья, здоровья
и больших успехов в
работе и личной жизни.
Пусть крепнет дружба между
нами. С Новым годом!



felices Navidades, feliz año nuevo



Wesołych Świąt oraz szczęśliwego
Nowego Roku, dużo radości i szczęścia

Merry Christmas and
Happy New Year





POUR UNE EUROPE QUI SERA DOUZE.....
L'HISTOIRE EN ROUTE FAIT SON CHEMIN.

En cette année 1990 L'histoire a fait plus que son chemin. Elle "taille" la route, passez moi l'expression, et dans quel tourbillon fantastique elle entraîne notre vieux continent.

Comment ne pas être à la fois ébahi et incrédule, inquiet et plein d'espoir devant tous ces événements historiques qui se déroulent à une allure folle.

Réunification de l'Allemagne - Pluralisme politique et élections démocratiques dans les pays de l'Est - Ouverture encore timide, mais réelle, des frontières - Déclaration officielle de la fin de la guerre froide (jamais un chef d'état ne l'avait encore dit).

Cette grande Europe de l'Atlantique à l'Oural, dont rêvait le général De Gaulle, serait-elle en passe de se réaliser ?

Ce n'est pas impossible, et cela dépend de la volonté des gouvernements ; volonté aiguillonnée et soutenue par celle des gens de la base, c'est à dire nous. Ce sera difficile et ne pourra se réaliser d'un coup de baguette magique, mais ne nous faisons pas d'illusions : le processus engagé est irréversible et nous avons tous intérêt à ce qu'il aboutisse. Nous sommes, nous habitants de l'Europe, condamnés à réussir ; ou alors gare à la casse ; un échec provoquerait rapidement une crise économique et politique générale. Mais ce serait aussi un recul suicidaire de notre civilisation européenne face au gigantesque creuset que représentent les 5 milliards d'êtres humains que comptera bientôt notre planète.

Alors que faire, à notre niveau, pour que la paix soit le lien fort de l'unité européenne ? Comment aider les habitants des états de l'Est à surmonter leurs difficultés ?

Tout d'abord en les acceptant tels qu'ils sont ; en les considérant comme des partenaires possibles et non comme des ennemis potentiels dont il faut se méfier avant tout.

Car si la crise économique qui sévit dans ces pays est grave, tout aussi réelle est la crise d'identité, la crise morale qui les touche, laissant la porte ouverte à tous les extrêmes : nationalismes exacerbés, xénophobie, racisme.

Depuis les événements de Roumanie un élan de solidarité s'est créé en faveur de ses habitants et des liens se sont noués. C'est tant mieux. Il faut que ces liens continuent et se resserrant et que la solidarité devienne partenariat, et ce, pour tous les pays de cette région de l'Europe.

Mais il existe depuis longtemps des jumelages. Tel celui qui unit Villefranche et 5 communes Beaujolaises (Beaujeu - Cercié - Gleizé - Limas et Villié-Morgon) à la ville district de Kalarach en Moldavie, république du Sud de l'U.R.S.S.

Lorsque dans les années 70, en pleine guerre froide, quelques personnes lancèrent l'idée de ce jumelage elles ne furent pas toujours comprises, tant s'en faut, mais leur opiniâtreté à croire aux bienfaits des échanges eut raison des difficultés. C'est en 1976 que fut signé le protocole d'accord, par Mr Germain, Maire de Villefranche. Honneur à sa mémoire. Il faisait partie de ceux qui croient que la connaissance réciproque entre les peuples est facteur de paix, et l'amitié entre les hommes valeur nécessaire à la liberté.

Nous Villiatons, qui vivons pleinement notre jumelage avec Sasbachwalden, ne sommes nous pas convaincus du bien fondé de cette démarche ? Ne sommes nous pas certains que ces mots "rencontre, respect, amitié" deviennent réalité si on sait les inscrire dans les coeurs ? Si, bien sur, nous le savons, parce que nous l'avons vécu et le vivons à chaque rencontre.

Et pourtant il y a 20 ans, lors des premiers contacts ce n'était pas l'évidence. Bien des choses ont évolué dans nos mentalités, grâce aux rencontres avec nos amis Allemands, nous permettant, sans oublier le passé, de nous tourner résolument vers l'avenir.

Pourquoi ne pourrait-il pas en être de même avec les Polonais, les Hongrois, les Russes, les Moldaves, etc.

Si le mur est tombé entre les deux Allemagnes, si le rideau de fer s'ouvre sur le terrain, il nous reste à le franchir moralement, à passer par dessus 40 ans de méfiance, résultat des accords de Yalta, ce viol éhonté du droit des peuples.

Si nous pensons qu'il est dans l'ordre des choses et dans le courant normal de l'histoire que ces hommes et femmes deviennent un jour citoyens avec nous de la même Europe, pourquoi vivre cette possibilité comme une fatalité ? Saisissons là comme une chance et participons aux rencontres, aux échanges chaque fois que l'occasion se présentera. Tout autant que de moyens économiques ces peuples ont aujourd'hui besoin et envie de parler, d'écouter, d'échanger.

Alors faisons le pas, ce sera notre façon d'aider les habitants de ces pays, de fortifier leur démocratie naissante et de participer à la construction d'une Europe plus pacifique.

JOYEUX NOËL ET MEILLEURS VOEUX
DE SANTE, DE PAIX ET D'AMITIÉ À
TOUTES ET TOUS.

VIE MUNICIPALE

FINANCES : -BUDGET-

Comme l'an dernier, nous présentons le budget de l'année 1989, c'est à dire le total de ce qui a été réellement dépensé et perçu par la commune au cours de cette année civile.

Voici donc le compte administratif 1989, adopté par le conseil municipal dans sa séance du 27 mars 1990.

La présentation des chapitres reste la même que pour les années précédentes.

I) EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Compte 60 : Denrées et fournitures	212 296,49 F
61 : Frais de personnel	1 339 926,32 F
62 : Impôts et taxes	27 962,00 F
63 : Travaux et services extérieurs	492 546,43 F
64 : Participations et contingents	1 165 874,01 F
65 : Allocations - Subventions	156 605,75 F
66 : Frais de gestion générale	199 382,45 F
67 : Frais financiers	678 312,72 F
69 : Charges exceptionnelles	201,00 F
83 : Prélèvement pour dépenses d'investissement	<u>984 280,11 F</u>
	5 257 387,28 F

RECETTES

Compte 70 : Produits de l'exploitation	397 107,96 F
71 : Produits domaniaux	219 577,44 F
72 : Produits financiers	5 977,38 F
73 : Recouvrements - Subventions	113 228,22 F
74 : Dotation globale de fonction- nement	1 443 866,67 F
75 : Impôts indirects	88 027,64 F
77 : Contributions directes	2 894 954,65 F
82 : Produits antérieurs (excédent de la clôture 1988)	<u>94 647,32 F</u>
	5 257 387,28 F

.../...

II) EN SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Compte 16 : Remboursements d'emprunts (part de capital)	1 333 967,58 F
21 : Acquisition de biens meubles et immeubles	1 675 643,71 F
232	
et 235 : Travaux de bâtiments et divers	1 059 411,67 F
233 : Travaux de voirie, parc et divers	815 404,93 F
26 : Acquisition de titres et valeurs	<u>47 024,22 F</u>
	4 931 452,11 F

RECETTES

Compte 10 : Subventions d'équipements, dons et legs	671 355,51 F
11 : Prélèvement sur recettes de fonctionnement	984 280,11 F
14 : Participations à des travaux d'équipements(remboursement de la T.V.A par l'état)	171 853,00 F
16 : Produits des emprunts	3 298 000,00 F
21 : Aliénation des biens meubles et immeubles	157 890,00 F
25 : Recouvrement de créances (T.V.A)	<u>25 471,81 F</u>
	5 308 850,43 F

La section de fonctionnement étant présentée en équilibre, on constate qu'en investissement le total des recettes est supérieur à celui des dépenses, d'où un excédent de clôture pour 1989 de :

5 308 850,43 F
- 4 931 452,11 F
377 398,32 F

Cette somme sera reportée sur le budget 1990.

Quelques remarques à propos de l'augmentation importante de certains chiffres par rapport à l'an dernier. Cela ne concerne que la partie investissement

Dépenses compte 21 : il s'agit de l'acquisition de la Maison Denonfoux pour la réalisation du centre commercial et de l'achat des terrains Pfauty et Proteau-Kohler pour en faire des zones d'habitation.

Recettes compte 16:il est aussi en augmentation pour financer les acquisitions dont il est parlé précédemment et aussi pour finir de payer l'école maternelle et enfin pour pouvoir renégocier certains emprunts à un taux plus avantageux.

Signalons que la majorité de ces emprunts verront leurs annuités couvertes par les produits des locations ou bien seront remboursés par les reventes de terrains pour la construction de maisons particulières.

.../...

Comme chaque année, certaines sommes se retrouvent en recettes et dépenses. Pour une meilleure présentation comptable du budget, nous sommes conduits à vous présenter ce même compte administratif sous une autre forme où les recettes et dépenses sont regroupées en grands chapitres.

Dans le tableau ci-dessous, vous avez les sommes. Dans les graphiques de la page suivante, vous avez les pourcentages, avec les mêmes rubriques de A à J pour les dépenses et de 1 à 10 pour les recettes.

DEPENSES			RECETTES	
A : Frais de personnel	1 339 926,32	FONCTIONNEMENT	1 : Impôts locaux	2 719 022,00
B : Dépenses d'énergie (fuel, eau, gaz, électricité	336 698,49		Divers	175 932,65
C : Travaux d'entretien de gestion et de fonctionnement	595 689,88		2 : Dotations versées par l'Etat	1 443 866,67
D : Participation au S.I.V.O.M, au S.I.V.O.S (collège) et aux différents syndicats (eaux, pays, ordures ménagères...)	746 929,66		3 : Produits de l'ex- ploitation	291 539,61
E : Dépenses d'aides so- ciales et subventions sociétés	469 981,75		4 : Recouvrements et participations	113 228,22
F : Intérêts des emprunts	678 312,72		5 : Produits domaniaux et impôts indirects	313 582,46
G : Remboursement des em- prunts (capital)	1 333 967,58	INVESTISSEMENT	6 : Produits antérieurs (excédent de clôture du budget 1988)	94 647,32
H : Travaux de bâtiment (maternelle, local boules...)	1 059 411,67		7 : Produits des em- prunts	3 298 000,00
I : Travaux de voirie parc et divers (Dégâts d'orage...)	815 404,93		8 : Remboursement de la T.V.A par l'état	197 324,81
J : Divers dont acquisi- tions de biens meu- bles et immeubles, titres et valeurs	1 722 667,93		9 : Subventions diverses (Etat, département)	671 355,51
			10: Aliénation de biens meubles et immeubles	157 890,00
TOTAL	9 098 990,93		TOTAL	9 476 389,25

On retrouve l'excédent de clôture de : 9 476 389,25 - 9 098 990,93 = 377 398,32

INFORMATIONS POUR 1990

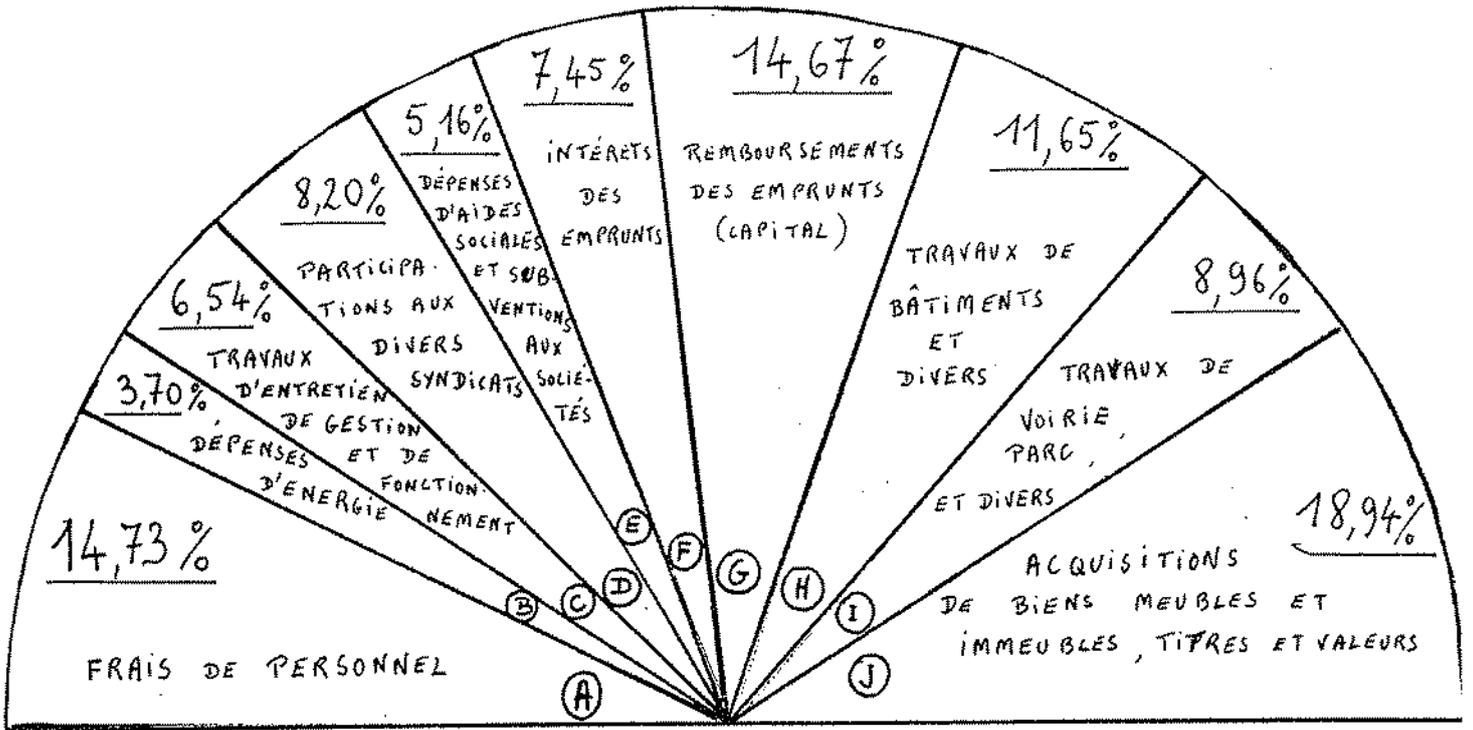
Le budget primitif 1990 a été voté par le Conseil Municipal dans sa séance du 27 mars 1990. Voici les informations concernant les impôts locaux. Le produit des contributions directes a été fixé à 2 892 718 F , en augmentation de 6,37 % par rapport à 1989.

Cette somme provient des quatre taxes suivantes :

- La taxe d'habitation	705 973 (24,40 %)	
- La taxe sur foncier bâti	595 677 (20,59 %)	Pourcentages du produit total des 4 taxes.
- La taxe sur le foncier non bâti	1 087 133 (37,58 %)	
- La taxe professionnelle	503 935 (17,42 %)	

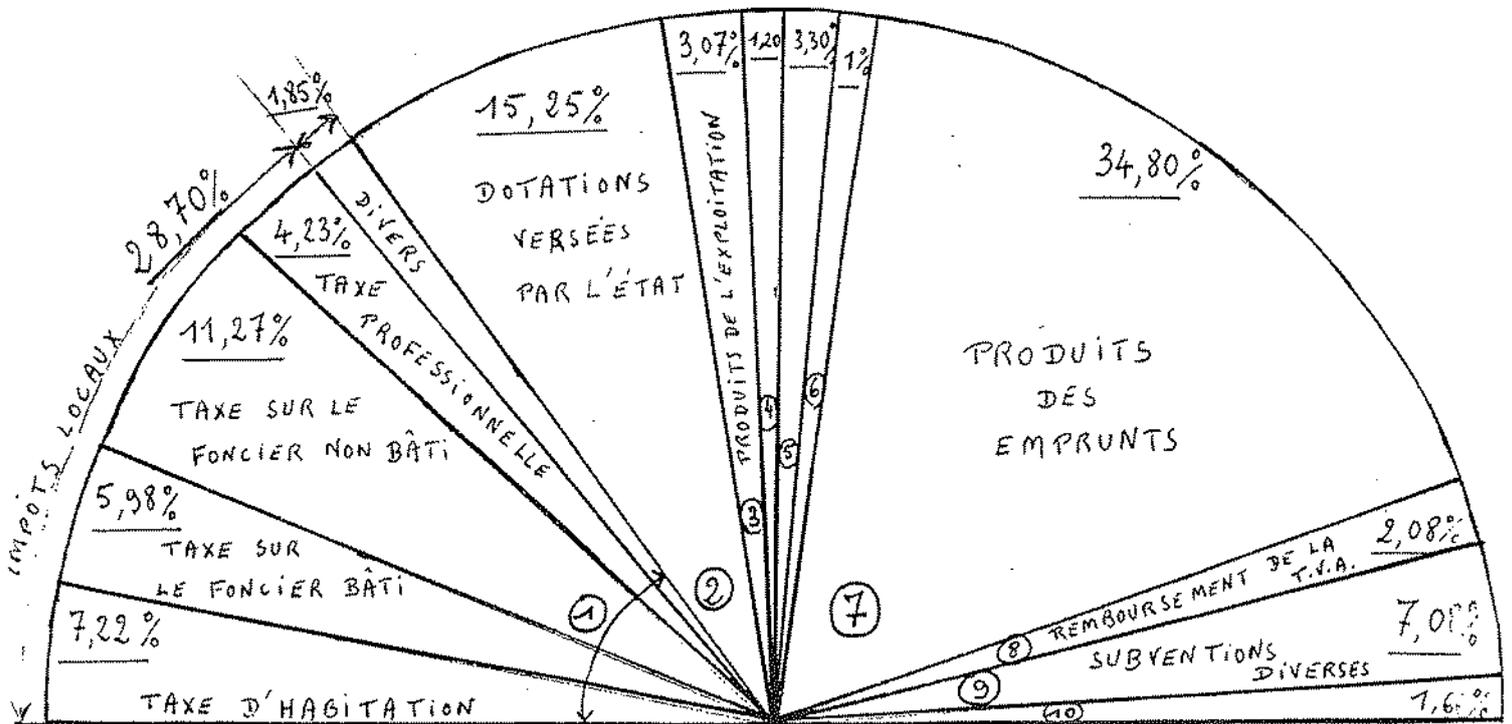
Cette dernière taxe étant en augmentation par rapport à 1989 grâce aux nouvelles implantations de commerces ou artisans (hôtel Le Villon et zone artisanale).

DÉPENSES



- ④ RECouvreMENTS ET PARTICIPATIONS (1,20%)
- ⑤ PRODUITS DOMANIAUX ET IMPÔTS INDIRECTS (3,30%)
- ⑥ PRODUITS ANTERIEURS (EXCEDENT DE CLÔTURE DU BUDGET 1988 (1%))

RECETTES



DECORATION DU COLLEGE

Il faut rappeler que lors de chaque construction financée par l'Etat, une somme équivalant à 1 % de la subvention, doit être consacrée à la décoration.

Pour le collège de Villié-Morgon, le S.I.V.O.S avait donc 60 000 F à sa disposition et après de très nombreuses réunions, entrevues et rencontres avec des artistes, la décision a été prise d'acheter des tableaux faits par des peintres régionaux.

Nous avons été conseillés par la D.R.A.C (Direction Régionale des Affaires Culturelles) qui nous a fourni une liste de peintres de renommée internationale, mais qui a mis son veto sur des choix d'artistes que nous avons aussi retenus. La préfecture ne peut payer les artistes que si la D.R.A.C accorde un avis favorable.

Finalement depuis le 6 novembre 1990, les tableaux sont au collège et vont bientôt être exposés.

Il s'agit :

- d'une toile de Mr Christian Lhopital de 206 X 245* avec des collages, une photo et une superposition de tons plusieurs fois travaillés en peinture acrylique et émail laissant des transparences.

Mr Lhopital habite à Lyon, et expose actuellement (du 17 novembre au 22 décembre 1990) à la galerie -appartement DOMI NOSTRAE, 39 cours de la liberté.

- trois oeuvres de Mr Jean-Philippe Aubanel exécutées selon une technique bien particulière. A partir d'une plaque gravée, Mr Aubanel nous a fait trois impressions sur papier, avec des couleurs différentes et très vives que l'artiste fabrique lui-même.

Mr Aubanel habite Ecully, mais il a son atelier à Villefranche-sur-Saône, où il a exposé du 19 juin au 28 juillet 1990, à l'espace Arts Plastiques, 12 rue du musée.

- deux toiles de Mr Marc Desgrandchamps : "le rodéo" (200 X 150)* et "trois figures à la rambarde" (160 X 120).*

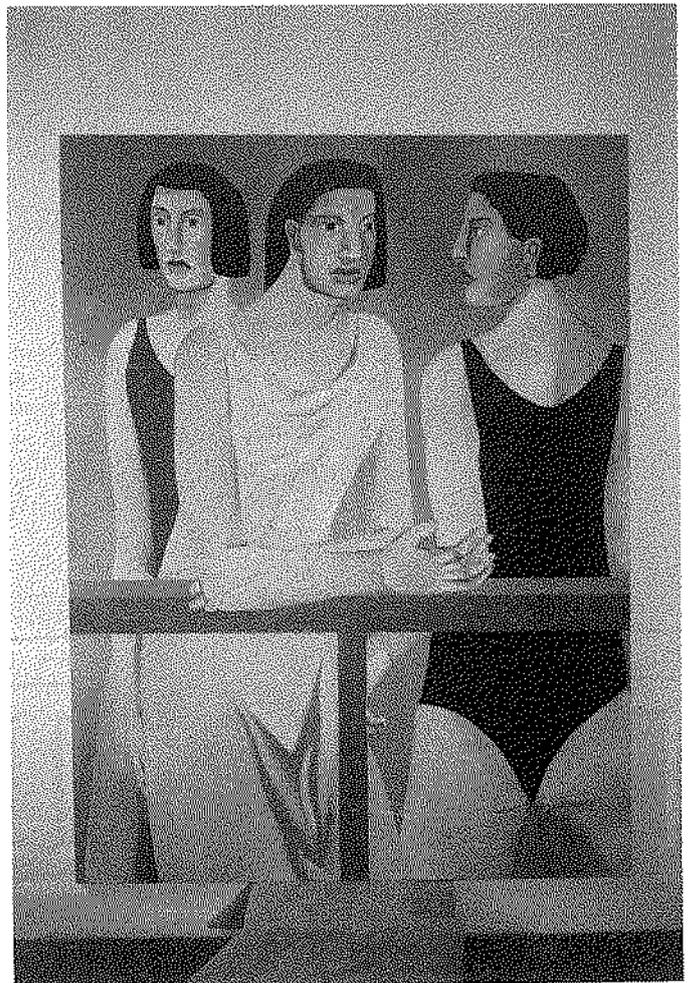
Cet artiste habite à Lyon et, comme les deux premiers, il a fait ses études aux Beaux-arts de Paris et a exposé aussi bien en France qu'à l'étranger.

Il sera procédé dans le courant de l'année scolaire à l'inauguration de cette décoration du collège, et nous espérons que vous serez nombreux à venir découvrir et apprécier les oeuvres de ces artistes contemporains, même si cette approche est parfois déroutante.

* Les dimensions de tous les tableaux sont en cm.

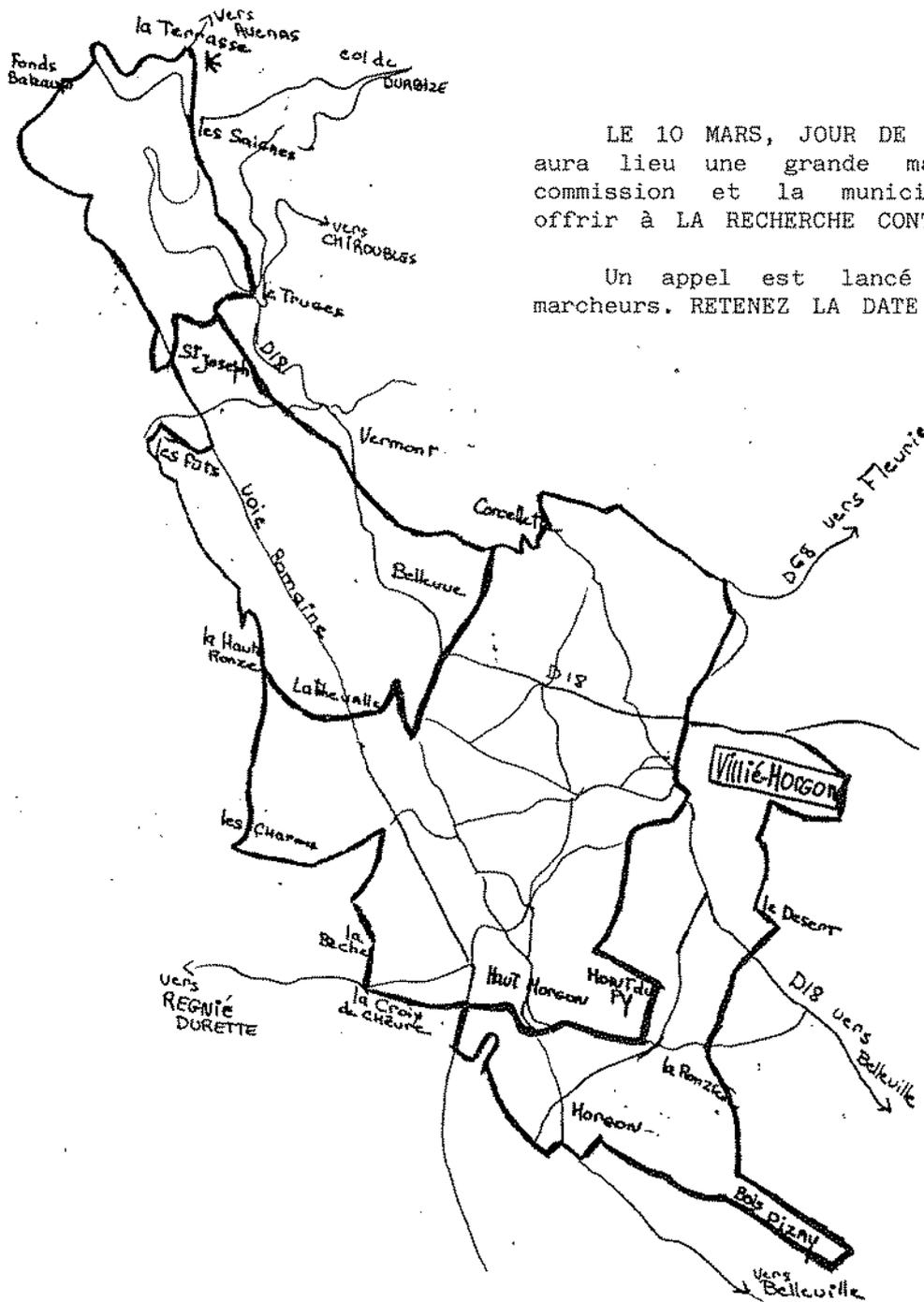


"le rodéo"



"trois femmes à la rambarde"

VILLIÉ-MORGON, SENTIERS PEDESTRES



LE 10 MARS, JOUR DE L'INAUGURATION aura lieu une grande marche que la commission et la municipalité veulent offrir à LA RECHERCHE CONTRE LE CANCER.

Un appel est lancé à tous les marcheurs. RETENEZ LA DATE DU 10 MARS.

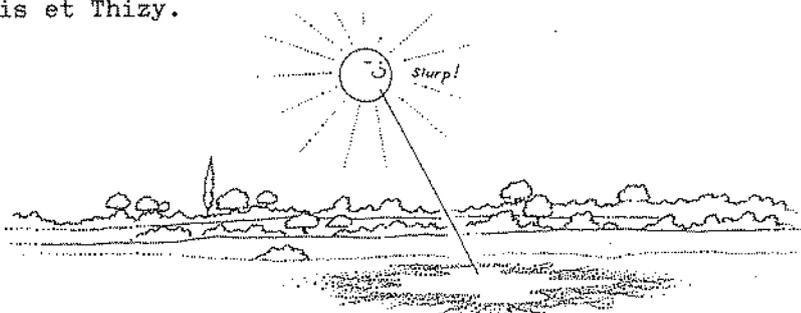
Pour encourager le tourisme pédestre à Villié-Morgon, il manquait sur la commune des circuits balisés, où les marcheurs villiatons (groupes, écoles, vacanciers) et gens de l'extérieur, venant pour une journée, ou une semaine découvrir notre région puissent le faire sans s'égarer. C'est pourquoi la commission des sentiers pédestres (une vingtaine de personnes), au cours du printemps et de l'été a étudié, mis au point et balisera très prochainement, des circuits de randonnées pédestres déjà très attendus...

L'équipe de la commission ainsi que le conseil municipal remercient les propriétaires qui en donnant leur accord pour le passage sur leur propriété ont facilité l'élaboration de ces circuits.

Devant le refus de certains autres (peu nombreux), il a fallu dévier les passages, changer de directions ou passer sur du goudron (il est difficile de faire en sorte que tout le monde soit content). Mais aujourd'hui les circuits sont créés, le balisage sera annoncé très prochainement et toutes les bonnes volontés seront invitées.

Notre circuit s'étend de la terrasse d'Avenas au bois de Pizay. Il se compose d'une grande boucle d'environ 25 Km avec 3 raccourcis possibles qui forment 3 jolis circuits : le parcours du Mont du Py - le parcours du Gros Chêne - le parcours du Calvaire.

Il servira de jonction entre les circuits de Régnié, ceux de Chiroubles et Fleurie et sera retenu par la région qui a le grand projet de faire des circuits pédestres reliant les cantons de Beaujeu, Monsols, Lamure-sur-Azergues Amplepuis et Thizy.



EROSION DES SOLS

Le problème de l'érosion des sols, peut à moyen terme, devenir critique pour le vignoble Beaujolais. Le Département et l'Interprofession viticole en sont très conscients et le danger commence à être intégré dans les esprits.

A l'occasion de l'étude technique qu'elle a fait réaliser sur la colline du Py, la municipalité a pu procéder à un début d'information des propriétaires. Cependant beaucoup de travail reste à faire pour que les données du problème soient bien comprises.

La commune cherche à favoriser la préservation du patrimoine viticole, des routes et des bâtiments. La loi ne donne pas à la commune l'obligation d'agir en ce domaine, qui a un caractère essentiellement privé. Par contre, elle lui en donne la possibilité et les moyens juridiques.

L'origine des problèmes vient essentiellement du travail du vigneron sur la parcelle, le simple fait de cultiver, ainsi que l'évolution des techniques de culture (desherbages, abandon des murets, des mares, etc...) interviennent sur le mode d'écoulement des eaux, cela est normal et doit être intégré dans la conception du réseau d'écoulement (désableur, enrochement, etc...). Par contre toute une série d'attitudes individuelles négatives doivent être combattues : rangs de vignes très longs dans le sens de la pente sans aménagement, concentration des eaux, abandon de javelles qui bouchent fossés et tuyaux, desherbage des talus et des chemins, mauvais entretien des ouvrages hydrauliques.

.../...

La loi est claire en ce domaine, les propriétaires responsables doivent indemniser les propriétaires privés ou publics situés en aval qui subissent des dégâts du fait de telles pratiques et prendre toutes précautions pour que les dégâts ne se renouvellent pas, de même, l'installation et l'entretien de dessableurs est une charge normale pour les propriétaires.

Le respect de règles s'inspirant de celles fixées par la charte de bonne conduite signée en Saône et Loire entre le Département et la Chambre d'Agriculture est à la base de toute lutte contre les méfaits de l'érosion. Chaque vigneron doit comprendre que c'est son patrimoine individuel et collectif qui est en danger.

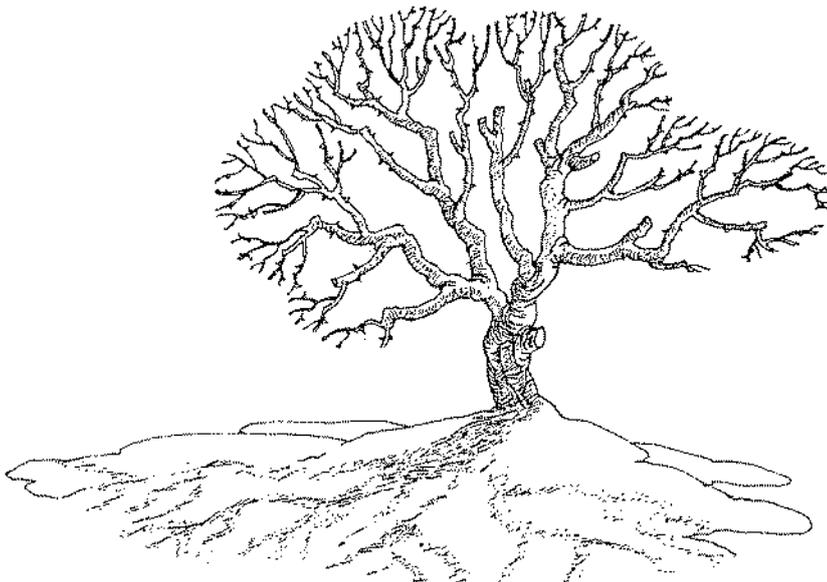
Pour compléter la lutte contre ce phénomène, des travaux collectifs peuvent être entrepris par les collectivités publiques et c'est une chance pour le vignoble que le Département accepte de financer de façon très importante de tels travaux. Mais attendre de la collectivité que le problème soit réglé sans changer ses propres habitudes, en ne voulant rien sacrifier et en souhaitant que les ouvrages passent chez le voisin. Cela n'est pas raisonnable, la majorité des vignerons en est bien consciente. Le problème est réel, le Comité de Développement a constaté, par analyse, une tendance à l'appauvrissement des sols, c'est le terroir Beaujolais, source de richesse du pays, qui part à la rivière.

Les solutions existent :

- Respect individuel d'une charte de bonne conduite.
- Elaboration de plans d'ensembles de travaux approuvés par une majorité de propriétaires.
- Constitution d'associations syndicales autorisées à travers lesquelles les propriétaires pourront gérer, en collaboration avec la commune, la création d'ouvrages collectifs et leur entretien régulier.

Des réunions seront organisées entre la commune, le Syndicat Viticole, la Chambre d'Agriculture, le Comité de Développement, le S.I.V.O.M, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt et la Direction Départementale de l'équipement pour préparer ces solutions et les présenter aux intéressés. Tout se passera dans la plus grande concertation avec les propriétaires.

Une telle action s'inscrit bien dans l'esprit de la "CHARTRE POUR LA QUALITE" du Beaujolais, telle que celle-ci vient d'être adoptée par l'Inter-profession. Elle est essentielle pour l'avenir.



Charte des zones sensibles à l'érosion

Applicable aux communes viticoles du département de Saône-et-Loire

Signée le 25 avril 89 à Mâcon par le Docteur René BEAUMONT, Président du Conseil Général de Saône-et-Loire et Monsieur Paul RHETY, Président de la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire.

PRINCIPE GÉNÉRAL

Toute intervention, modification de l'occupation du sol, plantation de vigne doit respecter le plan d'aménagement du vignoble lorsqu'il existe. A défaut, et en l'absence de ce plan, toute intervention en zone viticole susceptible d'accroître le phénomène de ruissellement et d'érosion doit comporter des mesures compensatoires.

Les interventions susceptibles d'accroître le phénomène de ruissellement concernent notamment : les plantations, la destruction de murs de soutènement, l'arrachage de haies, le défrichement, le remodelage du terrain, l'aménagement des chaussées, la canalisation et la dérivation des eaux, la suppression de talus...

RÈGLEMENTATION A RESPECTER

Entretien de la voirie départementale, communale et des chemins ruraux

- Décret n° 64-262 du 14 mars 1964.
- Arrêté préfectoral du 18 mai 1964.
- Circulaire du 13 septembre 1966 du Ministère de l'Intérieur.
- Arrêté du 30 mars 1967 du Ministère de l'Intérieur et arrêté préfectoral du 8 décembre 1967 approuvé par délibération du Conseil Général de Saône-et-Loire le 14 décembre 1967.
- Décret n° 69-897 du 18 septembre 1969 et arrêté préfectoral type.
- Circulaire du 18 décembre 1969 du Ministère de l'Intérieur.
- Décret n° 77-90 et 77-91 du 27 janvier 1977.
- Décret n° 77-240 et 77-241 du 7 mars 1977.
- Décret n° 77-392 et 77-393 du 28 mars 1977.
- Art. L. 131-1 à L. 133-8 du Code des Communes.

Les propriétaires des terrains supérieurs ou inférieurs bordant les voies communales sont tenus d'entretenir en bon état les ouvrages construits à leurs frais, par eux ou pour leur compte, et destinés à soutenir les terres.

Les propriétés riveraines sont tenues de recevoir les eaux qui s'écoulent naturellement des chemins.

Les riverains sont tenus d'empierrer ou de stabiliser les accès aux propriétés riveraines sur une longueur suffisante pour éviter toute détérioration des chemins.

Il est expressément fait défense de nuire aux chaussées et à leur dépendance ou de compromettre la sécurité ou la commodité de la circulation sur ces voies, notamment :

- de labourer ou de cultiver le sol dans les emprises de ces voies et de leur dépendance ;
- de détériorer les talus, accotements, fossés ainsi que les marques indicatives de leurs limites ;
- de rejeter, sur ces voies et leurs dépendances, les eaux insalubres susceptibles de causer des dégradations, d'entraver l'écoulement des eaux de pluie ; de gêner la circulation ou de nuire à la sécurité publique ;
- de déposer, sur ces voies, des objets ou produits divers susceptibles de porter atteinte à la sécurité de la circulation, notamment d'y jeter des pierres ou autres matières, d'y amener, par des véhicules en provenance de champs riverains, des amas de terre...
- et, d'une manière générale, de se livrer à tout acte portant atteinte ou de nature à porter atteinte à l'intégralité des voies et des ouvrages qu'elles comporteront, à en modifier l'assiette ou à y occasionner des détériorations. Nul ne peut, sans autorisation, faire aucun ouvrage sur les

chemins départementaux, voies communales et chemins ruraux ou à proximité de ces chemins, notamment :

- ouvrir sur le sol de ces voies ou de leur dépendance aucune fouille ou tranchée, ou enlever de l'herbe, de la terre, du gravier, du sable ou autres matériaux ; installer des canalisations ; ne faire aucun dépôt de quelque nature que ce soit ; étendre aucune espèce de produits ou de matières.
- et établir des accès à ces chemins.

Écoulement des eaux - Art. 640 et 641 du Code Civil

Les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué.

Le propriétaire inférieur ne peut point élever de digues qui empêchent cet écoulement.

Le propriétaire supérieur ne peut rien faire qui aggrave la servitude du fonds inférieur.

Tout propriétaire a le droit d'user et de disposer des eaux pluviales qui tombent sur ce fonds.

Si l'usage de ces eaux ou la direction qui leur est donnée aggrave la servitude naturelle d'écoulement établie par l'article 640, une indemnité est due au propriétaire du fonds inférieur.

Défrichement des bois situés sur les coteaux - Art. L. 311-1 à L. 311-4 du Code Forestier

Nécessité d'une autorisation

Aucun particulier ne peut user du droit d'arracher ou de défricher des bois sans avoir préalablement obtenu une autorisation administrative.

Conformément à la loi du 4 décembre 1985, "les opérations volontaires ayant pour conséquence d'entraîner, à terme, la destruction de l'état boisé d'un terrain et de mettre fin à sa destination forestière, sont assimilées à un défrichement et soumises à autorisation sauf si elles sont entreprises en application d'une servitude d'utilité publique."

Les exceptions

Sont exceptées des dispositions de l'article L. 311-1

1 - les jeunes bois pendant les vingt premières années après leur semis ou plantation sauf si ces semis ou plantations ont été réalisés en remplacement de bois défrichés comme il est prévu au 5° alinéa de l'art. L. 313-1 ou conservés à titre de réserves boisées en vertu de l'art. L. 311-14 ou bien exécutés en application du Livre IV, titres II et III et du Livre V

2 - Les parcs ou jardins clos et attenant à une habitation principale lorsque l'étendue close est inférieure à 10 ha

3 - Les bois de moins de 4 ha, sauf s'ils font partie d'un autre bois qui complète la contenance à 4 ha ou s'ils sont situés sur le sommet ou la pente d'une montagne, ou bien s'ils proviennent de reboisements exécutés en application du Livre IV, titres II et III et du Livre V.

Refus d'autorisation

L'autorisation de défrichement peut être refusée lorsque la conservation des bois ou des massifs qu'ils complètent est reconnue nécessaire.

- au maintien des terres sur les montagnes ou sur les pentes ;
- à la défense au sol contre les érosions et envahissement des fleuves, rivières ou torrents ;
- à l'équilibre biologique d'une région ou au bien-être de la population.

Autorisation sous condition

L'autorité administrative peut subordonner son autorisation de défrichement à la conservation, sur le terrain en cause, de réserves boisées suffisamment importantes pour remplir les rôles utilitaires définis à l'art. L. 311-3 ou bien à l'exécution de travaux de reboisement sur d'autres terrains.

RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 - Accès aux parcelles

1.1 Situation - Les accès aux parcelles réalisés sur les emprises des chemins départementaux, voies communales et chemins ruraux seront implantés de préférence, lorsque la situation des lieux le permet, dans la partie la plus élevée possible des parcelles afin d'éviter les inondations des routes.

1.2 Conception - Les accès, d'une largeur maximale de 6 mètres seront conçus à l'aide d'un busage correspondant aux normes des fossés sans pouvoir être inférieur à un diamètre de 400 mm pour les accès sur chemins départementaux, voie communale ou rurale.

Ils devront être munis de têtes d'acqueducs correspondant aux normes.

1.3 Autorisation - Toute modification d'un accès existant de la voirie, toute création d'accès doit faire l'objet d'une autorisation délivrée par les gestionnaires de la voirie concernée.

Recommandation 2 - Recul des plantations par rapport aux voies

Les plantations de vignes devront être réalisées à une distance de 4 mètres par rapport à l'emprise des voies communales et des chemins ruraux.

Recommandation 3 - Murs de soutènement

Les murs de soutènement, situés en bordure de voirie, seront entretenus. En cas de destruction, ils seront reconstruits ou remplacés par un talus protégé.

Recommandation 4 - Enherbement des talus

Les talus situés en bordure de route seront entretenus et maintenus enherbés par les propriétaires.

Recommandation 5 - Enherbement des contours

Les contours et voies d'accès dans les vignes devront rester enherbés.

Recommandation 6 - Longueur des rangs

Elle sera d'autant plus limitée que la pente est forte et que la texture du sol est favorable au ruissellement.

Pour une pente inférieure à 10%, la longueur des rangs ne devra pas excéder 120 mètres sur des sols à forte pierrosité et avec couverture végétale. Elle ne devra pas dépasser 70 à 100 mètres pour des sols nus à éléments fins dominants. Pour une pente supérieure à 15%, la longueur des rangs ne devra pas excéder 70 mètres sur des sols à fort pierrosité, avec couverture végétale. Elle ne devra pas dépasser la longueur de 50 mètres sur sols fragiles, nus, à éléments fins dominants.

Recommandation 7 - Ruptures de pentes

Des ruptures de pentes, sous forme de contours en contre-pente, arrêts d'eau, chevets pourront être réalisées afin de favoriser l'infiltration et limiter l'effet cumulatif du ruissellement sur des grandes parcelles ou bassins versants de grande surface.

Les eaux interceptées par ces ouvrages seront évacuées dans des émissaires collectifs existants.

Les chevets et têtiers qui pourront être aménagés ne doivent pas être conçus pour détourner les eaux pluviales sur les fonds voisins, ni aggraver la situation des fonds intérieurs, ni être trop élevés pour compromettre la sécurité lors des passages d'engins agricoles.

Recommandation 8 - Respect de l'écoulement naturel des eaux

Le viticulteur s'engage, lors de plantations nouvelles ou replantation, à respecter l'écoulement naturel des eaux et ouvrages de drainage existants.

Recommandation 9 - Remontée de la terre

A la suite des orages, la terre accumulée dans la partie basse des parcelles sera remontée dans les coteaux.

Recommandation 10 - Aménagement des villages

Dans les communes ou les villages présentant des risques d'inondation liés au ruissellement et à l'érosion, tout aménagement, toute conception et dimensionnement du ré-

seau d'eau pluviale, du réseau d'assainissement devra prendre en considération la situation géographique et topographique particulière des bassins versants situés à l'amont.

Recommandation 11 - Documents d'urbanisme

Les communes faisant l'objet d'un plan d'occupation prescrit, ou en cours d'étude, de modification ou de révision, devront prendre en considération l'existence du risque "érosion" pour les délimitations des zones à urbaniser.

Dans le cadre du "porter à la connaissance", l'existence de zones sensibles à l'érosion et au ruissellement sera signifiée aux Maires.

Les secteurs boisés, les bosquets essentiels à la rétention des eaux situés sur les coteaux sensibles à l'érosion seront considérés espaces boisés classés à conserver.

Des emplacements réservés pourront être prévus pour la réalisation des ouvrages de rétention, de stockage ou de décantation des eaux en provenance des coteaux viticoles. Les zones sensibles devront être classées non constructibles.

Recommandation 12 - Respect de l'environnement

Les plantations nouvelles ne devront pas induire une modification sensible de l'environnement.

Recommandation 13 - Entretien des ouvrages

Les ouvrages réalisés (bassins décanteurs ou ouvrages de transport de l'eau) devront faire l'objet, sur chaque parcelle, d'un entretien permanent, chaque propriétaire s'engageant à remonter la terre des bassins au prorata de sa surface située en amont de l'ouvrage.

Recommandation 14 - Adaptations mineures

Les recommandations prévues par la présente charte pourront faire l'objet d'adaptations mineures en fonction de la situation locale après accord du maître d'ouvrage et de la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Lorraine.

Recommandation 15 - Communes concernées

La charte s'applique sur les communes suivantes :

Pour le Mâconnais :

- *Canton de Lugny* : Azé, Bissy-la-Mâconnaise, Burgy, Chardonnay, Clessé, Cruzille, Gréville, Lugny, Peronne, St-Gengoux-de-Scissé, St-Maurice-de-Satonnay, Viré, Montbellet, La Salie, St-Albain.
- *Canton de Mâcon Nord* : Berzé-la-Ville, Chevagny-les-Chevrières, Hurigny, Igé, Laizé, Milly-Lamartine, La Roche-Vineuse, Sologny, Verzé, St-Martin-Belle-Roche.
- *Canton de Mâcon Sud* : Bussièrès, Charnay-lès-Mâcon, Davayé, Fuissé, Loché, Prissé, Solutré-Pouilly, Vergisson, Vinzelles.
- *Canton de La Chapelle-de-Guinchay* : Chaintré, Chânes, La Chapelle-de-Guinchay, Chasselas, Crêches-sur-Saône, Leynes, Pruzilly, Romanèche-Thorins, Saint-Amour-Bellevue, Saint-Vérand.
- *Canton de Tramayes, St-Gengoux-le-National, Tournus, Sennecey-le-Grand* : Pierreclos, Serrières, Bray, Chissey-lès-Mâcon, Cortambert, Farges-lès-Mâcon, La Chapelle-sous-Brancion, Mancey, Martailly-lès-Brancion, Ozenay, Royer, Uchizy.

Pour la côte chalonnaise - Maranges - Le Couchois :

- *Canton de Couches* : Créot, Changes, Cheilly-lès-Maranges, Couches, Dezize-lès-Maranges, Dracy-lès-Couches, Epertully, Paris-l'Hôpital, St-Jean-de-Trézy, St-Maurice-lès-Couches, St-Sernin-du-Plain, Sampigny-lès-Maranges.
- *Canton de Buxy* : Bissey-sous-Cruchaud, Buxy, Chenôves, Cilles-lès-Roches, Jully-lès-Buxy, Montagny-lès-Buxy, Morogés, St-Boil, St-Vallenn, Saules.
- *Canton de Givry* : Barizey, Givry, Jambles, Mellecey, Mercurey, Rosey, St-Denis-de-Vaux, St-Jean-de-Vaux, St-Mard-de-Vaux, St-Martin-sous-Montaigu.
- *Canton de Chagny* : Aluze, Bouzeron, Chagny, Chamilly, Chassez-le-Camp, Dennevy, Fontaines, Remigny, Rully, St-Léger-sur-Ource.

BIBLIOTHEQUE

(Extrait d'un entretien entre une lectrice : Madame Boukin et une animatrice : Madame Sladd ; ceci se passe en février 1990).

Après s'être acquittée de son droit d'inscription, madame Boukin souhaite se familiariser avec ce lieu qu'elle connaît à peine, elle demande à madame Sladd de l'aider à la découvrir.

Madame Sladd : - Comme vous le voyez, nous sommes ici dans la salle de prêt : lecture et musique se côtoient. Sur ces rayonnages à droite: les romans et en face à gauche donc, vous trouverez des biographies. Comme vous pouvez voir, il y a aussi bien la vie de la Grande Catherine, que celle de Brel, de Gabin, de Walesa, comme vous pouvez constater, nous essayons d'être le plus éclectique possible.

Madame Boukin : - Avez-vous des livres sur les trains, les avions, les bateaux, mon mari qui ne lit pas beaucoup aime bien ce genre d'ouvrages.

Madame Sladd : - Voyez ces rayons à votre gauche, ils répondent à votre demande, il suffit de choisir.

Madame Boukin : - Bien, c'est facile, je regarderai tout à l'heure. Avez-vous des livres récents ?

Madame Sladd : - Oui, même des nouveautés ; nous suivons avec le plus grand intérêt l'actualité littéraire, nous sommes abonnés à une revue spécialisée, et bien sur, nous répondons aux demandes des lecteurs.

Madame Boukin : - A vos réponses, je vois que votre fonctionnement est rodé.

Madame Sladd : - Vous savez au fil des années, nous essayons de mieux faire, et puis on se sent plus à l'aise qu'au début.

Madame Boukin : - Pourquoi posez-vous des livres sur la cheminée ?

Madame Sladd : - Tout simplement pour montrer que nous n'avons pas que des romans et que des livres illustrés sur des pays lointains peuvent être l'occasion d'une évasion à peu de frais. Au fait, je vous rappelle que le prêt est gratuit.

Madame Boukin : - Oui, je m'en souviens. Je vais oser une remarque: votre présentoir de musique me paraît ne posséder que peu de cassettes et de compacts.

Madame Sladd : - C'est vrai, mais la totalité de ces documents sonores sont changés tous les 2 mois, c'est donc un renouvellement. Si vous voulez nous allons passer dans l'autre salle.

Madame Boukin : - Tiens, j'y pense, je fais un concours sur la musique, j'ai des questions assez précises, auriez-vous des documents ?

.../...

Madame Sladd: - Justement, nous sommes ici dans la salle de lecture, vous avez à votre disposition sur ces étagères des encyclopédies, des dictionnaires, des livres traitant de sujets précis, j'espère qu'ils vous permettront de trouver des réponses à vos questions. Sachez aussi, que l'inscription à la bibliothèque n'est pas nécessaire pour consulter ces ouvrages.

Madame Boukin: - Ah, très bien, j'ai justement une nièce qui passera pour un travail scolaire sur l'Espagne, il me semble. Avez-vous des livres pour enfants ?

Madame Sladd: - Oui, j'ai oublié de vous montrer l'autre partie de la salle de prêt, celle réservée aux enfants, ils ont également à leur disposition des cassettes.

Madame Boukin: - Je ne voudrais pas vous retenir ; d'autres personnes attendent, merci pour ces explications et à bientôt.

Madame Sladd: - C'est bien normal de présenter la bibliothèque aux nouveaux lecteurs, au revoir et bonne lecture.

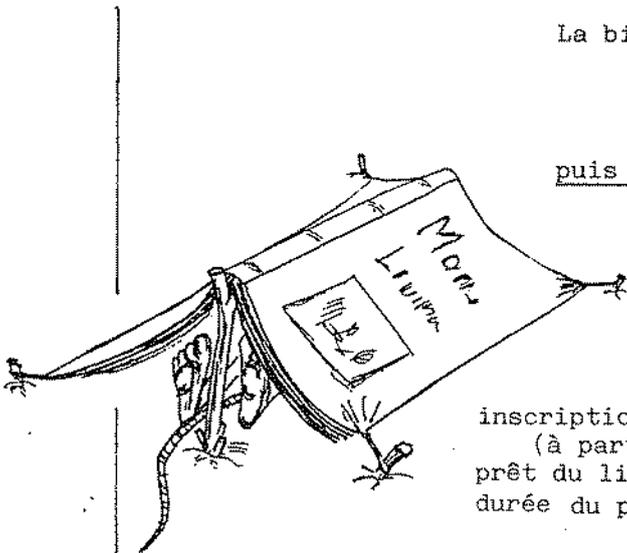
Savez-vous ce qu'il arriva quelques mois plus tard ? Cette personne se sentant un peu de temps libre est venue agrandir l'équipe ; c'est ce qui pouvait nous arriver de mieux.

La bibliothèque a proposé en 1990 deux expositions :

- en mars, Carnaval à Villié-Morgon dans les années 1949 - 50-51.

puis deux évocations :

- en juin , De Gaulle à l'occasion du centenaire de sa naissance,
- également Van Gogh pour le bi-centenaire de sa naissance.



inscription unique annuelle : 50 F

(à partir du 2 janvier 1991)

prêt du livre : livre, musique.

durée du prêt : livre = 3 semaines, avec possibilité de prolongation, sauf pour les nouveautés

musique = 2 semaines, sans prolongation.

HORAIRE	Mardi	: 16h00 - 18h30
	Mercredi	: 16h00 - 18h00
	Jeudi	: 9h30 - 12h00

FLEURISSEMENT

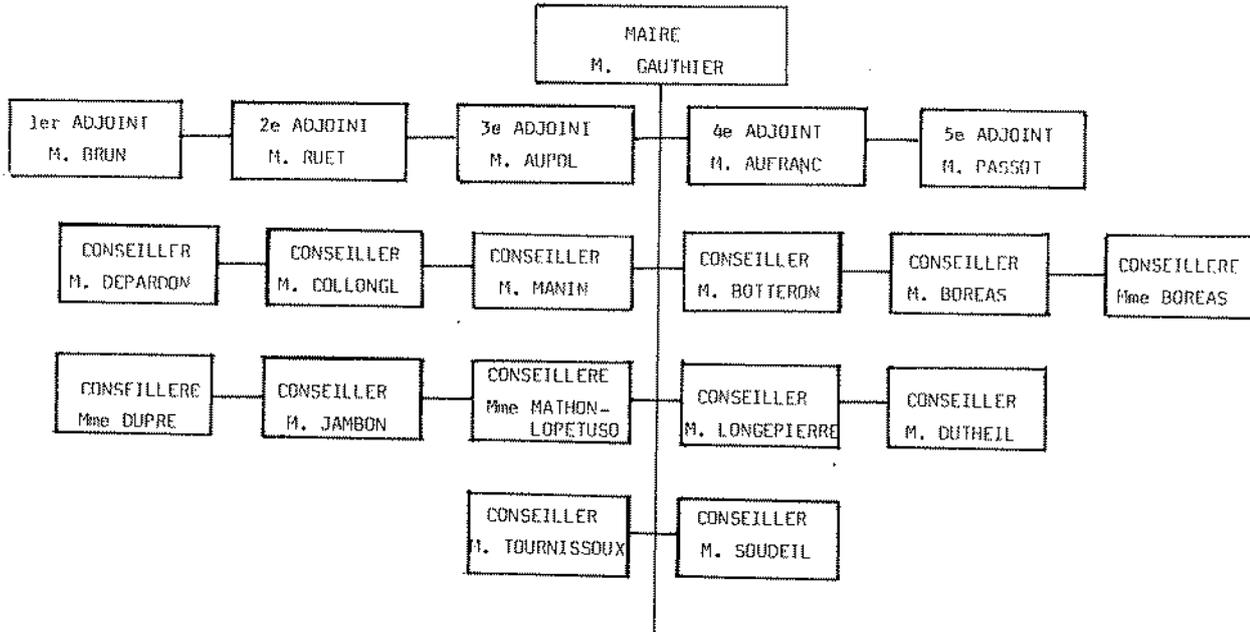
Voici le palmarès de ce concours tel que la commission communale a pu l'établir avec l'aide du comité de fleurissement de Régnié-Durette.

Merci à tous les participants et à toutes les personnes qui concourent au fleurissement de notre commune pour le plaisir de tous.

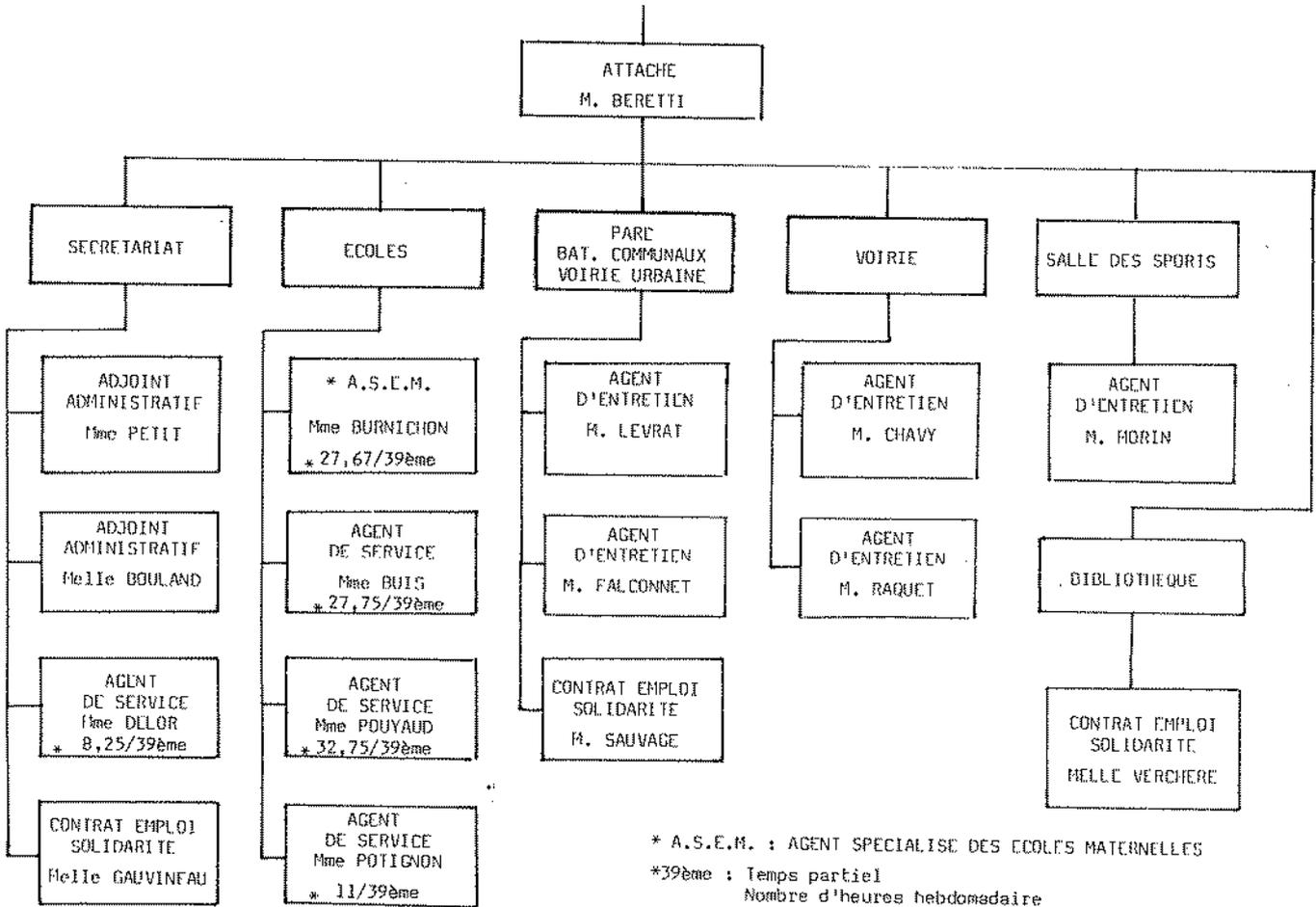
1er	prix	: Mr, Mme DONZEL Bernard
2ème	"	: Mr, Mme GRAVALLON Fernand
3ème	"	: Mr, Mme GONIN Philippe
4ème	"	: Mr, Mme PETIT Henri
5ème	"	: Mr, Mme BOULAND Maurice
6ème	"	: Mr, Mme GONNARD JEAN
7ème	"	: Mr, Mme POULARD Jean-Noël
8ème	"	: Mr, Mme THEVENET Roger
9ème	"	: Mr, Mme DESVIGNES Léontine
10ème	"	: Mr BOCABARTEILLE Robert
11ème	"	: Mr, Mme SANGOUARD Antoine
12ème	"	: Mr, Mme CONDEMINE René
13ème	"	: Mr, Mme COLLIER Alphonse
14ème	"	: Mr, Mme GOY Clément
15ème	"	: Mr, Mme PASSOT Georges
16ème	"	: Mr, Mme LACOUTURE Roland
17ème	"	: Mr, Mme DESVIGNES Louis-Claude
18ème	"	: Mr, Mme PASSOT Jean Maurice
19ème	"	: Mr, Mme GAUTHIER Georges
19ème	"	: Mr, Mme BULLIAT Noël
21ème	"	: Mme CHAVY Yvonne
22ème	"	: Mme VULCAIN Antoinette
23ème	"	: Mr, Mme RUET Maurice
24ème	"	: Mr, Mme SAUVAGE Christian
25ème	"	: Mr, Mme GRANGER Henri
26ème	"	: Mr, Mme GAUTHIER Alain
27ème	"	: Mr, Mme GAY Félix
28ème	"	: Mr, Mme CHAVY André
29ème	"	: Mme BIGOT Roger
30ème	"	: Mme GAUTHIER Marinette
31ème	"	: Mr, PITAUD Gérard
32ème	"	: Mr, Mme DALLA LANA Géo
33ème	"	: Mr, Mme BURNICHON Jean-Claude
34ème	"	: Mr, Mme SORNAY Maurice
35ème	"	: Mme CHAVY Germaine



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLIE-MORGON EN 1990



PERSONNEL COMMUNAL



* A.S.E.M. : AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES
*39ème : Temps partiel
Nombre d'heures hebdomadaire

CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE
DE VILLIE EN 1790

Procureur
Mr MALACHARD Etienne

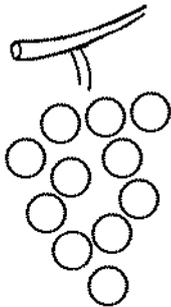
Maire
Mr PERRON Benoit

Officiers municipaux :

Mr PILLET Jean	Mr GAILLETON Claude	Mr TERREL Benoit	Mr LAFOND Philibert	Mr TERREL Claude
-------------------	------------------------	---------------------	------------------------	---------------------

Notables :

Mr DESVIGNES Louis	Mr MERAT Louis	Mr MALACHARD Philibert	Mr DUSSARDIER Philibert
Mr DUPONT Claude	Mr LARDET Claude	Mr TROMPIER Claude	Mr RAMPON Louis
Mr CHAZELE Antoine	Mr GUYON Jean	Mr VERNAY Philibert	Mr VERGER Claude



Villie-Morgon
1789
1989



ELECTION DE LA PREMIERE
MUNICIPALITE DE VILLIE-MORGON

Elle a eu lieu les dimanches 24 et 31 janvier 1790, il y a de cela 200 ans. Nous avons rappelé cet événement lors de l'exposition du bicentenaire de la révolution, organisée par la bibliothèque municipale du 29 mai au 11 juin 1989. Beaucoup de personnes ayant été intéressées, il nous a semblé nécessaire de publier dans le bulletin municipal les détails et les résultats de cette 1ère élection.

Rappelons que c'est grâce à un registre des délibérations municipales retrouvé à la cure et déposé actuellement aux archives municipales que ces faits ont été reconstitués.

Avant la loi du 14 décembre 1789, il existait une "assemblée municipale" dans chaque paroisse. Les délibérations avaient lieu à l'église et les responsables étaient très souvent cooptés par les seigneurs sur des critères socio-professionnels et en fonction de la fortune des membres choisis.

A VILLIE

Cette assemblée municipale était composée de la façon suivante :

- * le comte de BUSSY, seigneur, haut justicier de Villié. : Président.
- * Benoit PERRON : Syndic.
- * Marc BAYLON, curé de Villié, licencié en droit.
- * plus 9 membres (officiers municipaux). :

- Claude TERREL, Benoit GAUDET, Benoit BUIILLAT, Etienne MALACHARD, Jacques LAFOND, Claude GAILLETON, Jean-Pierre LAFOND, Philibert MALACHARD, Benoit TERREL.

Le greffier ou secrétaire de séance s'appelait : GAUDET.

La loi du 14-12 1789 qui met en place l'organisation territoriale de la France fait obligation à chaque commune d'avoir à sa tête une municipalité composée :

d'un corps municipal : le maire
et les officiers municipaux : à Villié 6 personnes

d'un procureur : à Villié 1 personne

d'une assemblée de notables : à Villié 12 personnes
(19 personnes à Villié, comme en 1990 d'ailleurs !!!)

Tous ensemble, ils constituent le conseil général de la commune et sont élus pour 2 ans.

REUNION DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITE A L'EGLISE DE VILLIE LE DIMANCHE 17 JANVIER 1790

Ce jour-là Mr PERRON, syndic, donne lecture des lettres patentes du ROI et des instructions de l'assemblée nationale organisant la formation des nouvelles municipalités, dans toute l'étendue du royaume et "d'un décret de l'assemblée nationale pour l'admission des NON-CATHOLIQUES dans l'administration et dans tous les emplois civils et militaires".

*Sur la Vire de L'Assemblée nationale
pour l'admission des non catholiques dans
l'administration et dans tout les emplois
civils et militaires*

DIMANCHE 24 JANVIER 1790 :

Tous les citoyens actifs de Villié sont assemblés dans l'église sous l'inspection de Mr PERRON, syndic. Ils ont été convoqués soit par des publications faites au prône, soit par des affiches placées dans les endroits accoutumés et au son de la cloche à la manière ordinaire. Ce jour-là, 126 citoyens actifs se présentent :

"Tous français, majeurs, âgés de 25 ans, domiciliés de fait dans la dite paroisse de Villié depuis plus d'un an, payant une contribution directe de la valeur locale de 3 journées de travail et n'étant aucun dans l'état de domesticité".

Tous les français, majeurs de vingt cinq ans, domiciliés de fait dans la paroisse de Villié depuis plus d'un an, payant une contribution directe de la valeur locale de trois journées de travail, et n'étant aucun dans l'état de domesticité.

La population de Villié étant de 1 300 âmes, le nombre des officiers municipaux à élire sera de 6, y compris le maire.

Dans un 1er scrutin, le comte de BUSSY a été nommé président. Dans un 2ème scrutin, Mr LAGRANGE, notaire à Belleville, a été nommé secrétaire.

Ce sont Mrs Louis DESVIGNES, Claude TERREL et Claude GAILLETON, les 3 scrutateurs plus anciens d'âge qui ont ouvert et dépouillé le scrutin et proclamé les résultats.

Ensuite il a été procédé à l'élection du maire, chef de la municipalité:

"Il a été reconnu que Mr PERRON, syndic de la municipalité en exercice a obtenu la majorité absolue des suffrages puisqu'il a réuni 73 voix. En conséquence, l'assemblée l'a nommé et élu maire de la municipalité pour 2 années, après s'être assuré qu'il paye une contribution directe excédant la valeur locale de 10 journées de travail".

Il a été reconnu que Mr Perron syndic de la municipalité en exercice a obtenu la majorité absolue des suffrages puisqu'il a réuni soixante trois voix. En conséquence l'assemblée l'a nommé et élu maire de la municipalité pour deux années, après s'être assuré qu'il paye une contribution directe excédant la valeur locale de dix journées de travail.

Ensuite Mr Etienne MALACHARD a été élu procureur de la commune. Puis il a été procédé à l'élection des 5 officiers municipaux. Mais à mesure que l'on comptabilisait les voix, on s'aperçut d'une erreur, car on avait admis, dans l'assemblée des citoyens actifs, Mr Léonard BAILLY qui n'était pas âgé de 25 ans. Il était déjà "8 heures de relevé", l'assemblée déclara l'opération des élections des officiers municipaux irrégulière car Mr BAILLY avait recueilli plusieurs "suffrages qui auraient été donnés à d'autres".

On entérina le début des élections (jusqu'au procureur de la commune) et on renvoya la suite du scrutin au dimanche suivant.

Cependant Mr Benoit SORNAY (qui avait obtenu 41 voix) protesta en soutenant que l'élection était régulière.

DIMANCHE 31 JANVIER 1790 :

A l'issue des vêpres, 156 citoyens actifs se présentèrent à l'église pour continuer les élections.

Mr le comte de BUSSY redonna lecture des instructions de l'assemblée nationale et observa qu'on devait faire une liste de tous les citoyens actifs et prendre pour règle "le rôle des tailles". L'assemblée a répondu qu'elle se conformait aux instructions en donnant "l'état de ceux qui sont ici présents".

(Ce qui explique que l'on n'ait pas de liste électorale complète mais seulement une liste de 126 présents et votants le 24 janvier 1790 et une liste de 156 présents et votants le 31 janvier 1790).

(Ces deux listes se trouvent aux pages 92-93-94 d'une part et 98-99 et 100 d'autre part du registre des délibérations municipales).

Au début de l'assemblée, Mr Benoit SORNAY, Jean GERMAIN et Louis RAMPON qui avaient obtenu des voix le dimanche précédent vinrent déclarer "qu'ils acceptaient la nomination de leur personne et étaient prêts à prêter serment".

L'assemblée maintint la décision d'irrégularité du scrutin du dimanche précédent disant :

"qu'il est étonnant que les sieurs SORNAY, GERMAIN et RAMPON veulent s'opposer à l'exécution de cette délibération, d'autant mieux que le sieur SORNAY qui avait obtenu le plus de suffrages, n'avait obtenu que 41 voix ce qui ne formait pas la majorité absolue puisqu'il fallait qu'il en eût acquis la moitié plus une et par conséquent 64, il s'agissait donc de procéder à un second scrutin et c'est à quoi l'on va s'occuper en conformité du règlement.

Mr le président a observé que B. SORNAY voulant répliquer au dire de l'assemblée, elle s'y est opposée. Ce que voyant, les sieurs SORNAY, GERMAIN et RAMPON se sont retirés".

quit. Et étonnant que les sieurs Sornay, Germain et Rampon veulent s'opposer à l'exécution de cette délibération, d'autant mieux que le sieur Sornay qui a obtenu le plus de suffrages, n'avait obtenu que quarante une voix, ce qui ne formait pas la majorité absolue puisqu'il fallait qu'il en eût acquis la moitié plus une et par conséquent cinquante quatre, il s'agissait donc de procéder à un second scrutin, et c'est à quoi l'on va s'occuper en conformité du règlement.

Mr le président a observé que Benoit Sornay voulant répliquer au dire de l'assemblée, elle s'y est opposée. Ce que voyant, les sieurs Sornay, Germain et Rampon se sont retirés.

Sur le champ il a été procédé par la voix du scrutin à la nomination des membres qui devaient composer le corps municipal.

Mr Jean PILLET	ayant acquis 111 voix	a été élu	premier officier municipal
Mr Claude GAILLETON	" " 110 voix	" "	second " "
Mr Benoit TERREL	" " 110 voix (mais étant plus jeune)	" "	troisième " "
Mr Philibert LAFOND	" " 107 voix	" "	quatrième " "
Mr Claude TERREL	" " 106 voix	" "	cinquième " "

"Les dits Sieurs PERRON, maire Etienne MALACHARD, procureur de la commune et Mrs Jean PILLET, Claude GAILLETON, Philibert LAFOND et Claude TERREL, s'étant présentés, ils ont déclaré que sensibles au témoignage de confiance que leurs citoyens viennent de leur donner, ils acceptent avec empressement les places auxquelles ils ont été nommés et ont promis de s'en acquitter en leur âme et conscience et sur le champ ils ont, en présence de la commune assemblée, prêté le serment de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution du royaume, d'être fidèles à la Nation à la loi et au Roy et de bien remplir leurs fonctions".

Messieurs Jean Perron maire, Etienne Malachard procureur de la commune, et Messieurs Jean Pillet, Claude Gaillaton, Philibert Lafont et Claude Terrel se sont présentés ils ont déclaré que sensibles au témoignage de confiance que leurs citoyens viennent de leur donner ils acceptent avec empressement les places auxquelles ils ont été nommés, et ont promis de s'en acquitter en leur âme et conscience, et sur le champ ils ont en présence de la commune assemblée prêté le serment de maintenir de tout leur pouvoir la constitution du royaume, d'être fidèles à la nation à la loi et au Roy et de bien remplir leurs fonctions.

Ensuite, il a été procédé à la nomination et l'élection de 12 notables.

- Ils ont également prêté serment -

"sur le champ, Mr le président a déclaré à l'assemblée qu'elle était dissoute, que les élections étant finies, les citoyens actifs ne peuvent plus rester assemblés".

Et sur le champ M. le président a déclaré à l'assemblée qu'elle est dissoute, que les citoyens actifs ne peuvent plus rester assemblés

ORGANIGRAMME DE LA COMMUNE

COMMISSIONS	PRESIDENT	CONSEILLERS	AUTRES MEMBRES
FINANCES - BUDGET	M. AUPOL	MM. AUFRANC - RUET - BRUN - MANIN PASSOT - BOTTERON - DEPARDON - SOUDEIL - JAMBON - MME BOREAS - MME MATHON-LOPETUSO	
VOIRIE EROSION	M. AUFRANC Suppléant : M. DEPARDON	MM. COLLONGE - PASSOT - BOTTERON - LONGEPierre - DUTHEL - BOREAS	MM. RAQUET - CHAVY M. RAMPON (D.D.E. BELLEVILLE)
PARC FLEURISSEMENT CONSERVATION DU PATRIMOINE	M. RUET	MM. AUPOL - JAMBON MMES DUPRE - MATHON-LOPETUSO	MMES LAUT - FAVREAU - M. BERGERON Jean (Horticulteur) M. GIRERD
BATIMENTS COMMUNAUX tous bâtiments y compris scolaires et sportifs. Relations avec les Associations scolaires, sportives, sécurité, cimetière.	M. RUET	MM. MANIN - PASSOT - BOTTERON DEPARDON - TOURNISSOUX - MMES DUPRE - BOREAS	SECURITE : M. MONNET A. EXTINCTEURS : M. LARGE A.
AMENAGEMENT URBANISME Centre village - Lotissement, POS, Z.A. opération amélioration habitat, implantation activité économique, circulation.	M. BRUN	MM. AUPOL - JAMBON - SOUDEIL TOURNISSOUX - BOTTERON - MANIN AUFRANC - PASSOT - MME BOREAS M. RUET - DEPARDON	
FETES ET MARCHÉ Foire, animation commerciale, accueil.	M. MANIN	MM. COLLONGE - SOUDEIL - BOTTERON LONGEPierre	M. FALCONNET
INFORMATION ET ACTION CULTURELLE Bulletin Municipal, Expositions, Archives,	M. AUPOL	MM. PASSOT - RUET - JAMBON - BOREAS LONGEPierre MME MATHON-LOPETUSO MME BOREAS	MM. CHEVOLAT - VERCHERE M et MME DEVILLE Maurice M et MME MARTIN M et MME PONT MMES LAUT - DUFOURNET Adrienne GEOFFROY Louise - RENOUVIER - JAMBON Martine - MONNET Mireille PASSOT Noëlle - MICHEL Eliane - HUMBERT Pascale - M. CHEVALIER Jean Pierre
BIBLIOTHEQUE	M. AUPOL		MMES LAUT - DUFOURNET Adrienne AUPOL - MONNET Jeannine MAIRAY Véronique - DUHEN Jocelyne - DEVILLE Elise - LE BORGNE Isabelle - MELLE SABETAY-SABIN Colette - HELLE VERCHERE (CONTR. EMPLOI SOLID.)
RESEAUX Eau, assainissement, Pollution, environnement, ordures, Electr. éclair. Public.	M. PASSOT	MM. AUFRANC - DEPARDON - COLLONGE DUTHEL - BRUN - SOUDEIL - TOURNISSOUX	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	M. GAUTHIER	MM. RUET - MANIN - DEPARDON - BRUN MME DUPRE	MME BAILLY M. BLETON - BARITEL
ACTION SOCIALE			MM. GOY - COLLIER - AUFRANC Jean Pierre - MMES DESCAILLOT - BARITEL.
S.I.V.O.M.	DÉLEGUES MM. GAUTHIER - RUET - MANIN - AUFRANC - SOUDEIL		
S.I.V.O.S. (COLLEGE)	MM. GAUTHIER - AUPOL - BOTTERON		
SYNDICAT DE REGION BEAUJEU-MONSOLS	M. GAUTHIER		
SYNDICAT D'ELECTRIFICATION	MM. PASSOT - COLLONGE		
SYNDICAT DES EAUX DU VAL D'ARDIERES (RESEAU SEREPI)	MM. DEPARDON - TOURNISSOUX - SOUDEIL		
SYNDICAT DES EAUX DU HAUT BEAUJOLAIS (RESEAU SDEI)	MM. GAUTHIER - BRUN - DUTHEL		
CENTRE CULTUREL ASSOCIATIF BEAUJOLAIS	MM. AUPOL - RUET - JAMBON		
COMITE DE JUMELAGE BEAUJOLAIS-KALARACH	MM. GAUTHIER - AUPOL - LONGEPierre - MME MATHON-LOPETUSO		
S.E.M.H.V.M. (HOTEL LE VILLON)	MM. GAUTHIER - BRUN - AUPOL - MANIN - SOUDEIL BOREAS - TOURNISSOUX (ADMINISTRATEURS) MM. AUFRANC - BOTTERON (DELEGUES A L'ASSEMBLEE GENERALE)		
			MM. COLLONGE Paul - LHARDIT - DECLINE - DUFOURNET Norbert - TISSIER Jean

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 1991

DATE	NATURE	ORGANISATEURS	LIEU
<u>JANVIER</u>			
SAM 5	PASSAGE FLAMBEAU	CLASSES EN "0"	SALLE DES FETES
DIM 6	SAINTE-CECILE	FANFARE	SALLE DES FETES
SAM 12	GALETTE DES ROIS	C.A.T.M.	SALLE DES FETES
	CONCOURS EXPOS. VINS	SYNDICAT VITICOLE	CAVEAU
DIM 13	LOTO	SOU DES ECOLES	SALLE DES FETES
VEN 18	SPECTACLE SCOLAIRE	C.C.A.B.	SALLE DES FETES
SAM 19	ST VINCENT	SYNDICAT VITICOLE	CAVEAU
	CONCOURS TAROT(OPTION)	FOOT-BALL CLUB	SALLE DES FETES
DIM 20			
VEN 25	SPECTACLE SCOLAIRE	C.C.A.B.	SALLE DES FETES
SAM 26	SOIREE	CLASSES EN "1"	CAVEAU
DIM 27	LOTO	FANFARE	SALLE DES FETES
<u>FEVRIER</u>			
SAM 2			
DIM 3	BAL COSTUME	SOU DES ECOLES	SALLE DES FETES
SAM 9	SOIREE PRIVEE	MAISON FAMILIALE	SALLE DES FETES
DIM 10	CONCOURS DE TAROT	COMITE CYCLISTE	SALLE DES FETES
MAR 12	CONCOURS DE BELOTE	ECOLE ST JOSEPH	ECOLE DE ST JOSEPH
JEU 14	SPECTACLE	C.C.A.B.	SALLE DES FETES
SAM 16			
DIM 17	LOTO	COMITE D'ENTRAIDE	SALLE DES FETES
SAM 23			
DIM 24			
<u>MARS</u>			
SAM 2	RETRAITE FLAMBEAUX	CLASSES EN "1"	
DIM 3	FETE DES CLASSES	CLASSES EN "1"	
SAM 9			
DIM 10	CONCOURS DE BOULES	SOCIETE DE BOULES	BOULODROME
	REGIONAL		
DIM 10	INAUGURATION DES SENTIERS PEDESTRES -MARCHE POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER		
SAM 16			
DIM 17	JOURNEE TIR A L'ARC	ARCHERS GRAPPE VILL.	SALLE DES FETES
SAM 23	SOIREE CABARET	FOYER SOCIO-EDUCATIF	SALLE DES FETES
	ELIM. COUPE BEAUJOL.	SOCIETE DE BASKET	SALLE DES SPORTS
DIM 24	ELIM. COUPE BEAUJOL.	SOCIETE DE BASKET	SALLE DES SPORTS
SAM 30			
<u>AVRIL</u>			
SAM 6			
DIM 7			
SAM 13	SOIREE	COMITE DE JUMELAGE	SALLE DES FETES
DIM 14	CHALLENGE A.LARGE	SOCIETE DE BOULES	BOULODROME
SAM 20	CONCERT DE PRINTEMPS	FANFARE	SALLE DES FETES
SAM 27	TOURNOI VETERANS	SOCIETE DE BASKET	SALLE DES SPORTS
	SOIREE	C.A.T.M.	SALLE DES FETES
DIM 28	TOURNOI SENIORS	SOCIETE DE BASKET	SALLE DES SPORTS
<u>MAI</u>			
MER 1	TOURNOI JEUNES	SOCIETE DE BASKET	SALLE DES SPORTS
SAM 4	SEMI-MARATHON	U.C.O.L.	SALLE DES FETES
	RENCONTRE BOULES	SOCIETE DE BOULES	BOULODROME
	VILLIE-CHIROUBLES		
DIM 5	FETE DE LA TERRE	PARTI COMMUNISTE	SALLE DES FETES
MER 8	CEREMONIE 8 MAI	MUNICIPALITE	
SAM 11	VOGUE DE MORGON	MORGONNIERS	MORGON
DIM 12	VOGUE DE MORGON	MORGONNIERS	MORGON
SAM 18	SAINTE BARBE(OPTION)	SAPEURS-POMPIERS	SALLE DES FETES

:	:	CONCERT	:	CHORALE	:	SALLE DES SPORTS	:
:	:	:	:	:
:	:	<u>JUIN</u>	:	:	:
:	:	SAM 1	:	CONCOURS DE PETANQUE:	:	CONS. PAR. D'ELEVES	:
:	:	DIM 2	:		:	BOULODROME	:
:	:	SAM 8	:	CHALLENGE BOULES	:	SOCIETE DE BOULES	:
:	:		:	TETE A TETE	:	BOULODROME	:
:	:		:	TOURNOI DE FOOT	:	FOOT-BALL CLUB	:
:	:		:	DEBUTANTS	:	STADE DE CORCELLES	:
:	:	DIM 9	:	TOURNOI DE FOOT	:	FOOT-BALL CLUB	:
:	:		:	SENIORS	:	STADE DE CORCELLES	:
:	:	SAM 15	:		:		:
:	:	DIM 16	:		:		:
:	:	MER 19	:	SPECTACLE (OPTION)	:	C.C.A.B.	:
:	:	SAM 22	:	CONCOURS DE PETANQUE:	:	ANCIENS MARINS	:
:	:	DIM 23	:	FETE SCOLAIRE	:	SOU DES ECOLES	:
:	:	SAM 29	:	TROPHEE P.JOMAIN	:	SOCIETE DE BOULES	:
:	:	DIM 30	:		:	BOULODROME	:
:	:	<u>JUILLET</u>	:	:	:
:	:	SAM 6	:	CONCOURS TIR A L'ARC:	:	ARCHERS GRAPPE VILL.	:
:	:	DIM 7	:	BANQUET DES ANCIENS	:	COMITE D'ENTRAIDE	:
:	:	SAM 13	:	FETE DES MULINS	:	COMMUNE LIBRE DES	:
:	:		:		:	MULINS	:
:	:	DIM 14	:	CHALLENGE J.C.RUET	:	SOCIETE DE BOULES	:
:	:		:	CEREMONIE 14 JUILLET:	:	MUNICIPALITE	:
:	:	SAM 20	:		:		:
:	:	DIM 21	:		:		:
:	:	SAM 27	:	CONCOURS DE PETANQUE:	:	ECOLE DE ST JOSEPH	:
:	:	DIM 28	:		:	ST JOSEPH	:
:	:	<u>AOUT</u>	:	:	:
:	:	VEN 2	:	CONCOURS DE PETANQUE:	:	CLASSES EN "0"	:
:	:	SAM 3	:		:	BOULODROME	:
:	:	DIM 4	:	CONCOURS DE BOULES	:	SOCIETE DE BOULES	:
:	:		:	DES CLASSES	:	BOULODROME	:
:	:	VEN 9	:	CONCOURS DE PETANQUE:	:	COMITE DE JUMELAGE	:
:	:	SAM 10	:	GRAND PRIX CYCLISTE	:	COMITE CYCLISTE	:
:	:		:	CRU MORGON	:		:
:	:	DIM 11	:	VOGUE	:	ENTENTE CYCL.BEAUJOL:	:
:	:	LUN 12	:	CONCOURS DE BOULES	:	SOCIETE DE BOULES	:
:	:		:	DU CRU MORGON	:	BOULODROME	:
:	:	VEN 16	:	CONCOURS DE PETANQUE:	:	COMITE CYCLISTE	:
:	:	SAM 17	:		:	BOULODROME	:
:	:	DIM 18	:		:		:
:	:	VEN 23	:	CONCOURS DE PETANQUE:	:	FOOT-BALL CLUB	:
:	:	SAM 24	:		:	BOULODROME	:
:	:	DIM 25	:		:		:
:	:	SAM 31	:	CHALLENGE A.PASSOT	:	SOCIETE DE BOULES	:
:	:	<u>SEPTEMBRE</u>	:	:	:
:	:	DIM 1	:		:		:
:	:	SAM 7	:		:		:
:	:	DIM 8	:		:		:
:	:	SAM 14	:		:		:
:	:	DIM 15	:		:		:
:	:	SAM 21	:		:		:
:	:	DIM 22	:		:		:
:	:	SAM 28	:		:		:
:	:	DIM 29	:		:		:

:	:	:	:	:
:	<u>OCTOBRE</u>	:	:	:
:	SAM 5	:	:	:
:	DIM 6	:	:	:
:	SAM 12	:	:	:
:	DIM 13	:	:	:
:	SAM 19	:	:	:
:	DIM 20	:	:	:
:	SAM 26	:	:	:
:	DIM 27	:	:	:
:	<u>NOVEMBRE</u>	:	:	:
:	SAM 2	:	:	:
:	DIM 3	:	:	:
:	SAM 9	: BAL	: FOOT-BALL CLUB	: SALLE DES FETES
:	DIM 10	:	:	:
:	LUN 11	: PRESENTAT. CRU MORGON:	: SYNDICAT VITICOLE	: CAVEAU
:	:	: EXPOSITION	: CERCLE BUTINIERE	: SALLE DES REUNIONS
:	:	: FOIRE COMMERCIALE	: MUNICIPALITE	: RUES DU VILLAGE
:	:	: CEREMONIE 11 NOVEMB.:	: MUNICIPALITE	:
:	:	: EXPOSITION	: A.C.A.V.	: SALLE DES FETES 2èP:
:	:	: STAND	: PARTI COMMUNISTE	: SALLE DES FETES 1èP:
:	VEN 15	: CONCOURS DE BELOTE	: CONS.PARENTS D'ELEV.:	: SALLE DES FETES
:	SAM 16	:	:	:
:	DIM 17	:	:	:
:	SAM 23	:	:	:
:	DIM 24	: CONCOURS DE BELOTE	: ECOLE DE ST JOSEPH	: ECOLE DE ST JOSEPH
:	<u>DECEMBRE</u>	:	:	:
:	DIM 1	:	:	:
:	SAM 7	:	:	:
:	DIM 8	: LOTO	: DONNEURS DE SANG	: SALLE DES FETES
:	VEN 13	: ARBRE DE NOEL	: ECOLE DE ST JOSEPH	: ECOLE DE ST JOSEPH
:	SAM 14	: SOIREE CHOUCROUTE	: SOU DES ECOLES	: CAVEAU
:	DIM 15	: LOTO	: COMITE D'ENTRAIDE	: SALLE DES FETES
:	MER 18	: ARBRE DE NOEL	: DONNEURS DE SANG	: SALLE DES FETES
:	VEN 20	: ARBRE DE NOEL	: HALTE GARDERIE	: SALLE DES FETES 1èP:
:	:	: ARBRE DE NOEL	: ECOLES	: SALLE DES FETES 2èP:
:	SAM 21	:	:	:
:	DIM 22	:	:	:
:	SAM 28	:	:	:
:	DIM 29	:	:	:

* Les réunions du CERCLE DE LA BUTINIERE ont lieu le dernier JEUDI de chaque mois à la SALLE DES FETES et le deuxième MARDI de chaque mois à la SALLE DES REUNIONS.

* Les réunions du COMITE D'ENTRAIDE ont lieu le premier JEUDI de chaque mois à la SALLE DES SOCIETES.

* Les cours de YOGA ont lieu le MARDI APRES-MIDI à la SALLE EMILE DE VILLIE.

* Le PERCEPTEUR tient sa permanence le deuxième JEUDI de chaque mois à la SALLE DES REUNIONS.

* La CAISSE DE MUTALITE SOCIALE AGRICOLE DU RHONE tient sa permanence le troisième JEUDI de chaque mois au CENTRE MEDICO-SOCIAL.

VIE ASSOCIATIVE

LA BUTINIÈRE

Le Cercle de la Butinière est une association de personnes âgées de Villié-Morgon qui existe depuis 1977.

BUREAU

Président d'Honneur : Mr André GAUTHIER - Maire
Président Fondateur : Mr Paul JOMAIN
Présidente : Mme Lucienne BASSETI
Trésorier : Mr Georges CHAGNY
Trésorière adjointe : Mme Anna PERNALON
Secrétaire : Mme Marie-Louise GERMAIN

MEMBRES

Mr Jean-Pierre AUFRANC - Mr Louis BOREAS
Mme Jeanne GAUTHIER - Mme Marthe BOREAS
Mme Marie-Louise JOMIN - Mme Germaine CHAVY

NOMBRE D'ADHERENTS : 84

NOTRE BUT

- Aider et grouper les aînés, en toute amitié, les distraire et leur procurer des loisirs. Venir, parler, passer un moment agréable au cercle, briser leur solitude et retrouver leur sourire pour donner le vrai visage des retraités.

ACTIVITES DE L'ANNEE

- réunion mensuelle - dernier jeudi du mois
- réunion de bureau - deuxième mardi du mois
- trois voyages repas
- films - conférences - causeries
- vente - exposition
- promenades pédestres - rencontres avec d'autres clubs du canton inter-villages
- prêt de livres

NOUS SERONS TOUJOURS HEUREUX D'ACCUEILLIR DE NOUVEAUX ADHERENTS



UNION DES RETRAITES & DES PERSONNES AGEES

L'Union Nationale des Retraités et Personnes Agées a tenu son assemblée générale le 9 novembre, salle des fêtes.

Monsieur Lacoque, Président, donne lecture des personnes à excuser, suit le rapport moral.

Le placement des timbres 1991: 107 adhérents - une progression constante malgré les aînés qui malheureusement nous quittent. Une pensée émue pour eux, en particulier pour notre secrétaire Madame Bigot.

Monsieur Chavy, victime d'un accident, n'a pu intervenir à propos de notre prochaine sortie. Nous lui faisons confiance !

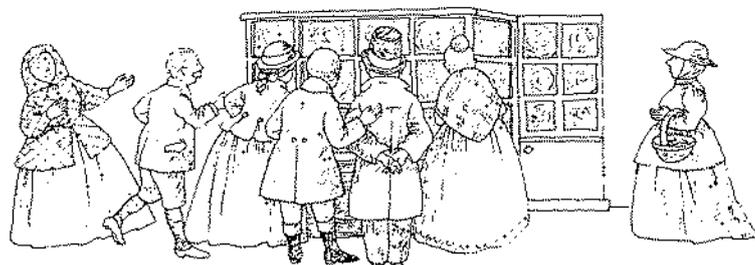
Le moment fort de cette réunion a été le compte-rendu du congrès de Thizy où 300 délégués de toute la région étaient venus débattre des problèmes et difficultés des retraités et personnes âgées. Au cours des discussions ont été dénoncées :

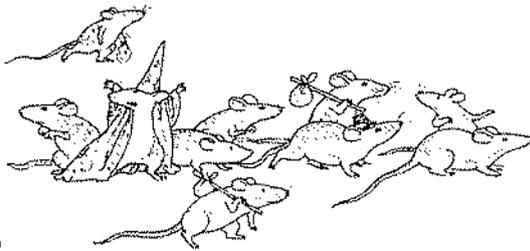
- la misère des personnes dépendantes dans des établissements sans moyens.
- la diminution du pouvoir d'achat 6,9 % depuis 1982.
- la non-reconnaissance des droits à la retraite pour les conjoints d'exploitants agricoles, commerçants et artisans.
- le dérapage des honoraires médicaux et des frais pharmaceutiques ainsi que leur remboursement.

Une motion sur la base de ces principales revendications était votée et renvoyée à tous les parlementaires concernés.

Suivait le rapport financier par le trésorier Monsieur Viviand. Les comptes dans le détail étaient présentés à l'assemblée.

La réunion se terminait par le verre de l'amitié et les gâteaux.





HALTE-GARDERIE

Grâce à une fréquentation croissante des enfants de trois mois à six ans, la halte-garderie rencontre moins de difficultés de fonctionnement. L'année 1990 qui n'est pas terminée à ce jour, a déjà atteint au 15 novembre le nombre de présences de 1989.

Près de soixante dix-familles, dont quarante cinq de Villié-Morgon, ont pu apprécier ce service. La halte-garderie rappelle qu'elle est ouverte tous les jours sauf samedis et jours fériés. Elle est fermée au mois d'août. Les horaires sont de 8h à 12h et de 13h30 à 18h30. Pour plus de renseignements téléphoner au 74.69.13.22 pendant les heures d'ouvertures.

Pour votre information, voici le compte d'exploitation de l'année 1989.

Compte d'exploitation du 1er janvier au 31 décembre 1989

DEPENSES		RECETTES	
<u>ACHATS PHARMACIE</u>			
fournitures activités	200	700 <u>PARTICIPATION DES FAMILLES</u>	66 351,70
renouvellement petit matériel	1 715,60	701 <u>PARTICIPATION DE LA C.A.F</u>	1 940,38
		participation de la M.S.A	
<u>FRAIS DE PERSONNEL</u>		702 <u>SUBVENTIONS</u>	
formation déplacement		- municipalité	43 009,91
salaire net pour l'année	68 962	- conseil général	11 961
charges/salaires URSSAF	37 718	- communes environnantes	
ARCIL	4 032	Chiroubles	1 500
ASSEDIC	5 998	Régnié	300
médecine du travail	460	Fleurie	1 350
<u>IMPOTS LOCAUX</u>	néant	produits des manifestations	
assurance responsabilité civile	498,79	organisées par l'association	
		de parents	11 089,90
<u>FRAIS DE GESTION</u>			
information publication			
frais P.T.T	801,49		
divers (fournitures bureau, pa-			
piers, stylos, etc)	740,15		
frais bancaire (agios)	108,40		
TOTAL	121 234,37	TOTAL	137 502,89
Reste : - charges sociales à régler avant le 31.01.91 - les salaires à verser au 6 du mois de janvier Loyer et assurances sont pris en charge par la commune.			



CRU MORGON

Si le cru morgon a choisi l'effigie d'un Gaulois comme symbole, ce n'est pas par hasard. La sculpture offerte par la famille Marmonnier, dont nous nous sommes inspirés pour créer notre logo, rappelle les racines fort lointaines de notre vignoble et de ses habitants.

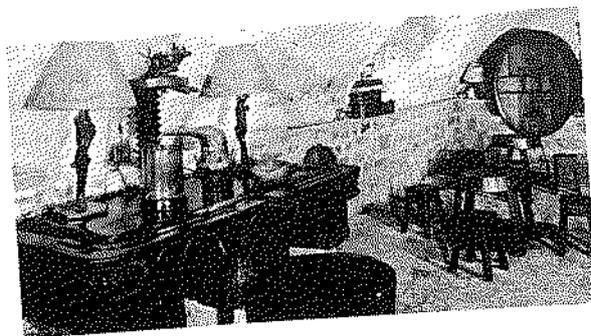
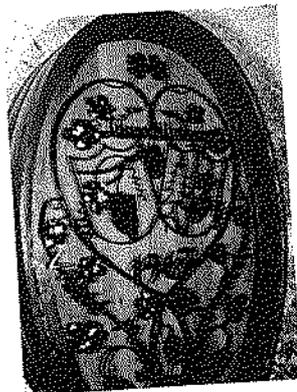
Traversant la commune dans sa plus grande longueur, le chemin "ferré" était une route stratégique de la Gaule antique. Ce chemin, également dénommé Agrippa liait Lyon à Autun et avec ses prolongements, Rome à Boulogne-sur-Mer.

Les coteaux, situés de part et d'autre du dit chemin, ne pouvaient que fixer rapidement une population d'agriculteurs.

Notre Gaulois presse une grappe de raisin dans ses mains. Il se présente avec une physionomie sympathique, joviale et accueillante ; le jus qui s'écoule symbolise le morgon, car la vigne s'est installée très tôt sur notre terroir.

Une voie de communication et l'arrivée de la vigne ont pesé sur l'histoire de cette terre. Sa vocation touristique et viticole était inscrite dans sa destinée. Nous sommes les descendants de ces Gaulois et, comme eux, nous aimons la gaieté, l'accueil et le bon vin.

L'effigie du Gaulois peut nous aider dans notre propagande. Notre syndicat tient des "pins" à votre disposition au caveau. Profitez de la mode, nous vous invitons à porter cet insigne à votre boutonnière.



OPERATION "RELAIS"

A l'initiative de l'Association des Familles, le jeudi 31 mars 1988, a eu lieu à Villié-Morgon la première collecte de vêtements et de papiers pour l'association RELAIS.

En 1985, des amis d'Emaüs, de Châlon, ont découvert la réalisation de l'association belge TERRE. Celle-ci, en trois ans, avait créé 160 emplois sur Liège et Charleroi, grâce à la fabrication d'un matériau isolant thermique et acoustique : le Pan-TERRE. Constitué du papier collecté et de paille, ignifugé dans la masse, ce produit naturel ne contient ni amiante, ni formol. La grande qualité de ce panneau Pan-TERRE est reconnue par les professionnels. Le Clou d'Or lui a été décerné à Batimat 87.

Dans le même esprit de lutte contre le chômage, les Amis d'Emaüs de Châlon ont créé une S.A.R.L : RELAIS, dont l'activité est double :

I) Importation et transformation du Pan-TERRE au centre de Châlon :

Ces panneaux isolants sont commercialisés dans des secteurs très divers: bâtiment, ameublement, acoustique industrielle, stands de foire et salons, transports frigorifiques,...

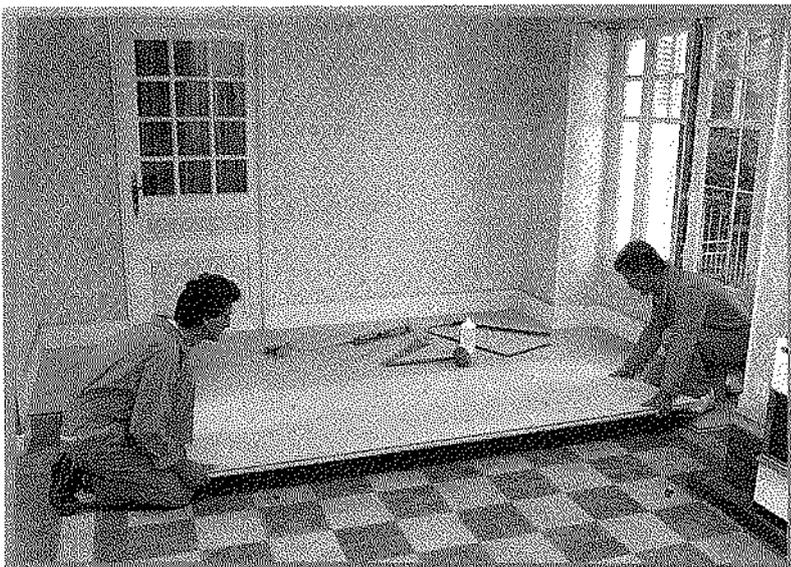
II) Collecte de papiers et de vêtements dans les départements environnants

Les habits en bon état sont vendus à bas prix dans les boutiques RELAIS (5 en France, dont une à Mâcon). Les articles réutilisables sont envoyés au Tiers Monde, le reste est vendu et deviendra des chiffons d'essuyage industriel.

Ainsi, depuis 1985, toutes ces activités (fabrication, administration, collecte, tri boutique...) ont donné du travail à 35 personnes sans emploi (dont certaines en difficultés particulières).

Dans les prochaines années, RELAIS compte développer ses activités pour s'implanter dans d'autres régions et continuer par là à créer de nouveaux emplois destinés à 90 % à des personnes sans qualification.

Depuis 1988, RELAIS passe à Villié-Morgon deux fois par an pour le ramassage du papier nécessaire à la fabrication des panneaux Pan-TERRE et des vêtements. Vous êtes informés par affiches et par avis dans le journal de la date des ramassages .



Pour tout autre renseignement,
contacter Josiane Rollet.
Tél : 74.69.11.17

mise en place d'une plaque isolante

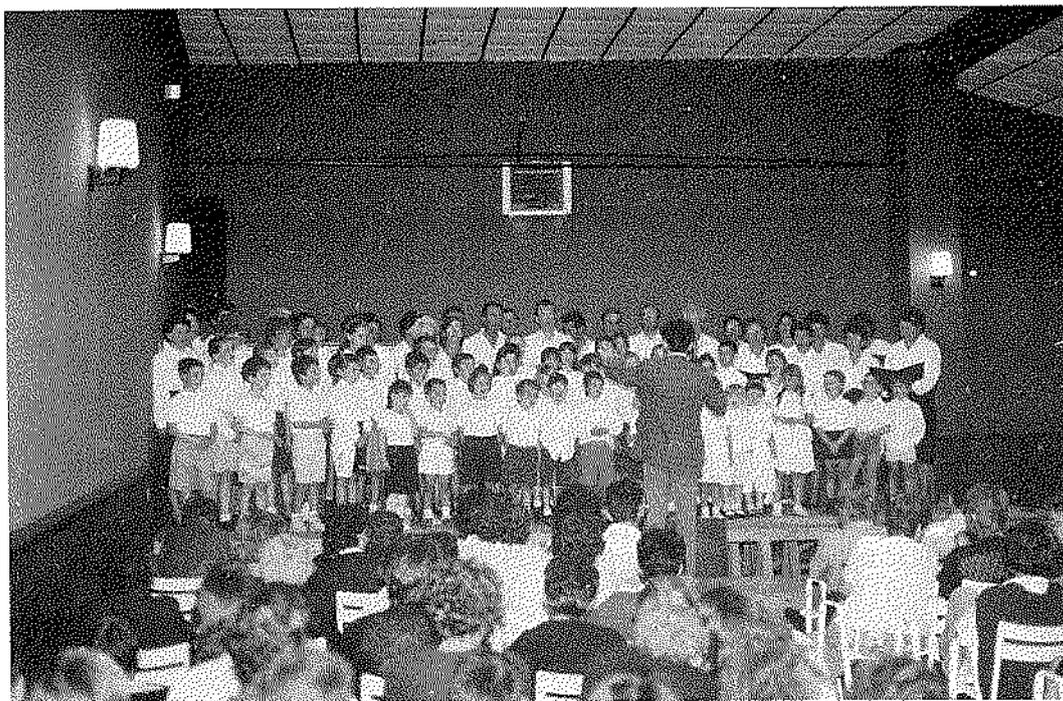


CHORALE «IN VINO MUSICA»

Après le grand concert commun avec SASBACHWALDEN et les journées des 3, 4 et 5 novembre 1989 qui nous unissaient à nos homologues allemands, la saison ne s'est pas arrêtée pour autant. Voici un petit récapitulatif des activités, qui nous ont permis de nous produire et de nous faire connaître des communes avoisinantes.

Tout d'abord, un concert avec la chorale Chantaloisir à Anse le 9 décembre 89 ; puis un week-end - chorale, avec celle de St Etienne des Oullières les 10 et 11 février 1990. Ces journées nous permirent de nous "mesurer" à d'autres groupes chantants.

Bien sûr, nous avons participé à la fête de la fanfare à Villié, le 7 avril, puis à la kermesse de St Joseph en juin, où notre petite prestation à l'église, ô combien favorable à nos voix plut beaucoup. La fête scolaire de Lancié, le 23 juin, fut une grande première car c'est avec les enfants de l'école publique que nous avons pu unir nos voix et si nous fûmes en...chantés de cette innovation, ils n'en furent pas peu fiers.



Un double et même concert nous permettait cette fois de faire découvrir notre répertoire : le 23 juin en l'église de Régnié et le 29 Juin à Vauxrenard. Dans ces deux communes, l'accueil fut chaleureux et nous en remercions chaque municipalité.

Le banquet des anciens, le 2 juillet clôturait cette saison...

.../...

De nombreux projets pour 90-91 !

Les répétitions ont repris et, avec elles, l'arrivée de nouveaux choristes : voix féminines, mais aussi quelques basses et tenors qui nous faisaient défaut ! Venez vous joindre à nous, il y a encore de la place dans nos rangs !

Actuellement, nous avons en projet pour le 5ème anniversaire de la chorale, deux concerts pour le week-end des 25-26 mai 1991, l'un à l'église de Villié-Morgon, l'autre, commun avec trois autres chorales, à la salle des sports... Que de pain sur la planche !...

LES RÉPÉTITIONS ONT LIEU SALLE EMILE
DE VILLIE, A 20H30, GÉNÉRALEMENT LE
MARDI.

AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL

(Association d'aide à Domicile en Milieu Rural)

- MALADIE, HOSPITALISATION, SURMENAGE, MATERNITE, DECES...

Chez vous, auprès de vos enfants, la travailleuse familiale est une professionnelle qui soutient ou remplace la mère de famille dans une période difficile.

Ce service est ouvert à tous. TOUTE FAMILLE en difficulté passagère peut faire appel à BRIGITTE, qui peut intervenir très rapidement en cas d'urgence.

- COMMENT FAIRE POUR ETRE AIDES ?

Contactez la responsable locale, Marie-Eliane MICHEL, tél : 74.04.20.60, qui vous indiquera la marche à suivre et vous donnera tous les renseignements nécessaires.

- QUEL EST LE COUT DE CE SERVICE ?

Le centre d'allocations familiales et l'association locale prennent en charge une partie du tarif horaire. Une participation vous est demandée selon votre quotient familial.

Bureau de l'Association :

Président	: Jacques HABERT (Chiroubles)
Vice-Président	: Michel LAVILLE (Corcelles)
Secrétaire	: Monique MEZIAT (Chiroubles)
Trésorière	: Geneviève LAPLACE (Jullié)
Trésorier-adjoint	: Michel BERGER (Lancié)
Responsable-travail	: Germaine BRISSON (Villie-Morgon)
Responsable des prises en charge	: Françoise CLEMENT (Fleurie)

QUAD "MOI, J' ME PILOTE"

UN PROJET POUR LES TOUT JEUNES A VILLIE-MORGON

La route, ses risques, ses malheurs... peut-on agir ? Quelques amis, passionnés de nature et de mécanique en sont persuadés. Une envie commune et ancienne, un contexte amènent aujourd'hui à Villié-Morgon un projet qui se structure très rapidement : initier, sensibiliser les enfants de 6 ans à 12 ans au pilotage moto et "quad"(moto 4 roues).

LA DEMARCHE

Monter à 14 ans sur un cyclomoteur sans jamais avoir auparavant appris son pilotage fait peur. Il suffit, chaque jour, d'observer la rue pour s'en rendre compte. Qui n'a fulminé, évité ou sermonné ces "jeunes inconscients" qui roulent "comme des fous" ? Agiraient-ils ainsi si, bien avant d'être "lâchés" ils avaient été formés ? Ceux qui sont à l'initiative du projet (voir plus loin) disent oui à la prévention et plus encore, à la formation. Ils ont des enfants, en côtoient régulièrement, qui dès six ans montrent des capacités simples mais sûres au pilotage d'engins adoptés à leur âge comme des plus grosses cylindrées. Certains ont une bonne expérience de l'encadrement des jeunes, ayant déjà eu ce type d'activité de formation.

LE PROJET

Sous forme de stages, de journées-rencontres, sur petites motos, les axes d'apprentissage seront les suivants : maîtrise de l'engin, pilotage, initiation, perfectionnement, confiance en soi, connaissance de sa moto, responsabilisation envers soi et les autres, notion d'entretien et mécanique, code de conduite et respect de la nature. La formation se déroulera sur circuit en terre comportant des difficultés adaptées et progressives à l'apprentissage. En un second temps, d'autres aspects pourront être mis en place.

IMPORTANT

L'objectif est très précis : il se veut être une découverte du pilotage accessible à tous. En aucun cas, la pratique ne pourra prendre de noms spécialisés relatifs aux sports mécaniques, tels que trial ou cross. "Moi, j'me pilote" : un loisir où l'on apprend en s'amusant pour être sérieux et responsable plus tard.

CONTACTS : toutes les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà se renseigner auprès de Jean-Pierre Mariani (74.69.15.01) et Michel Duhén (74.69.11.79).



F.C.VILLIE - MORGON



FOOTBALL

Le football club de Villié-Morgon, qui fêtera ses dix ans en 1991, connaît depuis quelques saisons une nette augmentation de ses effectifs, toutes catégories confondues. En ce début de saison, le F.C.V.M compte parmi ses licenciés:

- 13 débutants encadrés par Mr Pascal Buis et Mr Roger Domínguez,
- 12 poussins managés par Mrs Olivier et David Méziat,
- 10 pupilles entraînés par Mr Laurent Scat et Mr Philippe Combet,
- Plus de 20 joueurs séniors et

vétérans évoluent en quatrième série avec un succès mérité. N'ayant subi aucune défaite, ils occupent actuellement la première place de la série. Souhaitons que les matches à venir les confortent dans ce classement.

Les jeunes, sur les pas de leurs aînés, ont connu "des hauts et des bas". Malheureusement, l'absence de terrain sur la commune, ne nous permet pas d'organiser à Villié-Morgon des plateaux. Chaque week-end, ces équipes se déplacent à l'extérieur grâce au bénévolat de nombreuses personnes : parents, joueurs et entraîneurs. Aussi à ce sujet, nous sommes en droit d'attendre pour ce début 1991 (si la météo autorise les travaux) l'exécution d'un "mini" terrain de foot, en attendant le "grand". Celui-ci sera fait à l'emplacement du futur terrain, en face de la salle des sports. Quant aux séniors, celà fait dix ans maintenant qu'ils jouent à l'extérieur, que ce soit sur le terrain de Corcelles, ou sur les autres terrains de la région.

Villié-Morgon, un haut-lieu dans la hiérarchie viticole, est le seul village du Beaujolais ayant une équipe à ne pas posséder son propre terrain de foot. L'effort collectif restera-t-il sans lendemain ? Alors que bientôt le club fêtera son dixième anniversaire, son avenir reste toujours dans le flou.

Le F.C.V.M souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et présente ses meilleurs voeux pour 1991 à tous les joueurs, parents, sympathisants.

Info de dernière minute :

Le club de foot de Sasbachwalden invite le F.C.V.M à "un échange culturel" fin mai 1991.



ARCHETS

L'ARC : un sport pour toi

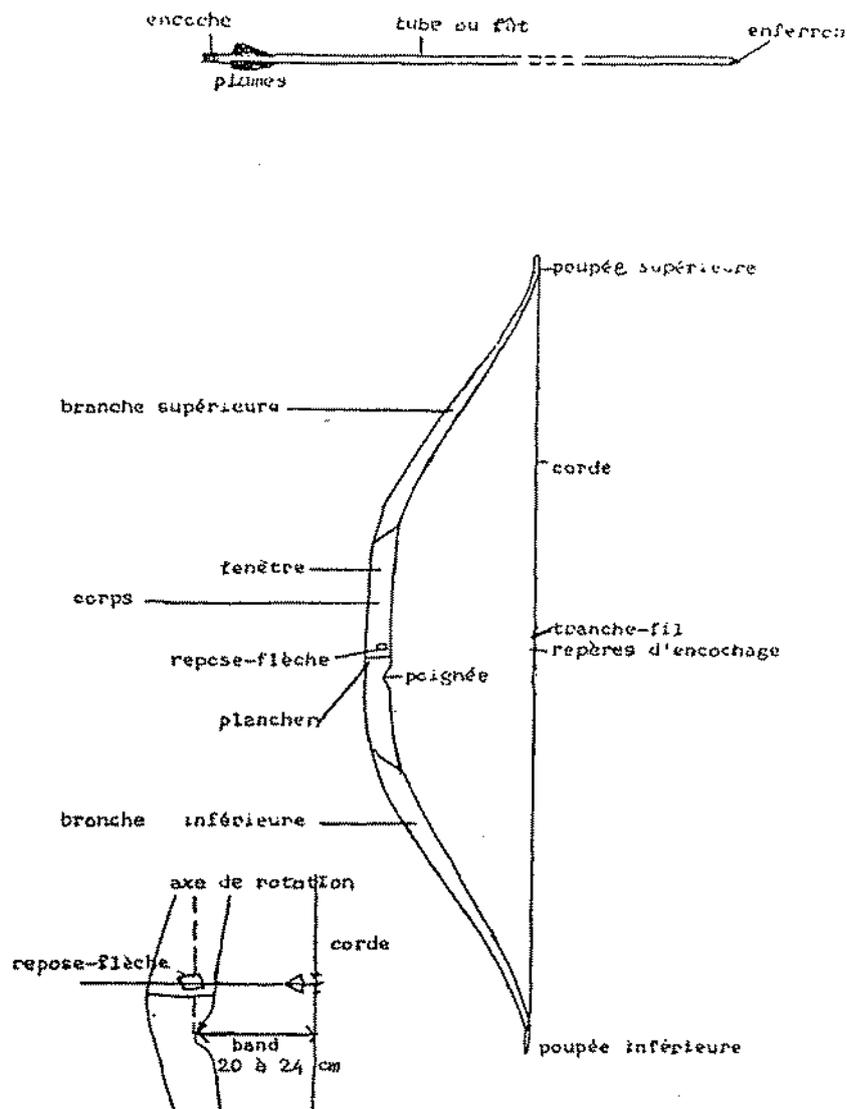
Tirer à l'arc, pour toi est un jeu, mais aussi un sport. Un sport noble qui a une longue histoire.

Depuis l'antiquité, l'arc c'est une arme. Au Moyen-Âge Charlemagne obligea tous ses soldats à posséder un arc. Il y a des batailles terribles et célèbres que ton professeur d'histoire t'a racontées. Crécy et Bouvines, où les archers anglais, flamands et français se sont battus avec courage.

Depuis l'âge du silex l'arc a toujours servi à la chasse. Sais-tu que l'arc le plus ancien que l'on connaisse a cinq mille ans ! et a été trouvé en Suisse.

Aujourd'hui, à part les indiens d'Amazonie, on ne tire plus à l'arc que pour le sport, pour le plaisir de faire des points sur une cible.

MATERIEL D'INITIATION



Le tir à l'arc en tant que sport fait partie des sports olympiques depuis 1972 à Munich. Il y a tous les ans des Championnats d'Europe ou du monde. Tu as peut-être déjà vu ces compétitions à la télévision.

Si tu as la chance de posséder un arc un jour, tu penseras à tout cela et tu aimeras ton arc. Tu apprendras bien toutes les règles, tu seras discipliné. Tu seras fier de savoir t'en servir et de faire des progrès : peut-être un jour tu seras le premier en haut d'un podium.

C'est ce que je te souhaite bien sincèrement.

Bureau :

Le Moniteur,

Président d'honneur : Martial Vernay
Président : Joël Teyssier
Vice-Président : Jean-Claude Humbert
Secrétaire : Eliane Lopétuso-Mathon
Secrétaire-adjoint : Robert Durand
Trésorier : Pascale Humbert
Trésorier-adjoint : Pascal Chevillon

Horaires d'entraînement

Mardi de 18h à 21h
- à la salle des fêtes : l'hiver
- terrain "les Miccus" : l'été

Renseignement :

Tél : 74.69.16.56



jeunes archets en pleine action

ENTENTE CYCLISTE

L'Entente Cycliste Beaujolaise, club fondé depuis quelques années maintenant, vient de vivre une année faste, comme d'ailleurs la région beaujolaise qu'elle représente tous les dimanches aux quatre coins de Rhône-Alpes et bien au-delà aussi. Année faste de par ses résultats, elle compte 26 victoires. Quant aux manifestations, la quantité est toujours là malgré des disparitions (ronde féminine du Lyonnais - tour du Beaujolais), les nouveautés étant là pour équilibrer la balance (cyclo-cross international de Brouilly - championnat du Lyonnais de cyclo-cross). Une équipe soudée de dirigeants et coureurs est à la base de toutes ces activités avec pour chef de file le président Gérard Sadot ainsi que nos sponsors : le Crédit Agricole du Sud-Est et les établissements Durafroid.

Malgré tout ce dynamisme, les supporters seront toujours les bienvenus. Nous souhaitons qu'ils soient de plus en plus nombreux à nous rejoindre. Qu'on se le dise !...

Voici la composition du bureau :

Présidents d'Honneur	: Simon PETIT
	: Marcel PARIAUD
Président actif	: Gérard SADOT
Vices-Présidents	: Julien MANIN
	: Paul CINQUIN
Trésorier	: Christian SEIGNERET
Trésorier adjoint	: Jean-Paul BARITEL
Secrétaire	: Jacqueline ADOUARD
Secrétaire adjointe	: Geneviève FLECHET
Membre correspondant	: Madeleine SADOT



TENNIS

L'année sportive achevée aura vu les ambitions du club se concrétiser. A savoir, l'équipe des séniors masculins I, accéder à la promotion régionale, après plusieurs saisons passées en première série du Rhône. Il est à regretter cependant que les garçons aient eu à jouer la demi-finale pour le titre, en période de vendanges.

- L'équipe II quant à elle, sans objectif précis de départ, termine invaincue dans son groupe et accède à la seconde série.

- Les féminines, bien parties lors des premières journées, subissent par la suite la supériorité adverse. Elles gardent malgré tout leur place en deuxième série.

Saluons au passage, l'excellent travail des entraîneurs : Daniel Lombard et Laurent Bergeron.



Ecole
de
Tennis

Classements des joueurs et joueuses

Equipe I		Equipe II		Equipe Féminine	
Jean-Paul Bergeron	15/1	Jérôme Donzel	30/2	Sophie Thévenet	15/5
Laurent Bergeron	15/2	Chr. Chevalier	30/2	Monique Boréas	30/1
Tony Denojean	15/2	Claude Zordan	30/2	Chantal Givors	30/2
Christophe Berrod	15/3	Michel Givors	30/3	Noëlle Passot	30/3
Fr.-Pierre Verpoix	30	Bernard Mathon	30/4	Suzette Berrod	30/4
Laurent Berrod	30/1	Sylvain Molard	N.C	Sandrine Boréas	N.C
Richard Chagny	30/1				

Les bons résultats obtenus par nos équipes ne doivent pas occulter les moments forts qui ont marqué les tournois régionaux. Soulignons, entre autres : Monique Boréas gagnante à Pommiers chez les dames ; pendant que Richard Chagny l'emportait chez les messieurs face à Jérôme Donzel. Jean-Paul Bergeron vainqueur à Poule-les-Echarmeaux ; Laurent Bergeron et Sophie Thévenet finalistes respectivement à Quincié et Feillens.

L'avenir nous dira si les enfants de l'école de tennis, assidus, durant toute l'année scolaire, au programme préparé par leurs éducateurs, sauront succéder en qualité à leurs prédécesseurs. Rappelons que 40 enfants, depuis le mini-tennis-5,6 ans- jusqu'aux minimes bénéficient d'un encadrement,



Equipe 1

Equipe technique du club pour l'année 90

Moniteur : Daniel Lombard,
Éducateurs : Laurent Bergeron, Laurent Berrod, Christian Chevalier,
Animateurs : Claire Calot, Chantal Givors, Jean-Paul Bergeron.

Bureau et comité directeur 90

Présidente : Claire Calot
Vice-Président : Christian Chevalier
Trésorier : Laurent Berrod
Secrétaire : Monique Boréas

Membres du comité

Bernard Boréas
Bernard Mathon
Michel Givors
Laurent Bergeron
Roger Thévenet

BONNE ANNEE SPORTIVE A TOUS

COMITE CYCLISTE

L'équipe nous fait part des diverses manifestations qui se sont déroulées cette année :



- En février les concours de tarot et de belote réunissaient un grand nombre de joueurs.

- Le traditionnel Grand Prix souvenir Christian et Georges Bulliat fut remporté par le bressan Daniel Perret.

- Ensuite le concours de pétanque connut un vif succès.

Le comité cycliste remercie toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de ses organisations.

Le comité a eu le regret de perdre un ami, Gérard Gauthier, homme généreux et sympathique qui était connu de tous les cyclistes de la région.

VIE SCOLAIRE

CONSEIL DE PARENTS D'ELEVES

Cette année encore, le Conseil de Parents d'Elèves a reconduit avec succès ses manifestations :

- 44 doublettes au concours de belote le 17 novembre 1989,
- 48 doublettes au concours de pétanque le 18 mai 1990,
- Avec le Sou des écoles, nous avons participé à la classe de découverte de Mr. Deville Maurice en septembre 89, au départ à la retraite de Mme Perret en juin 90. Nous avons aussi reçu Mr. Michel Petit, chronobiologiste, venu nous parler des rythmes de vie de l'enfant.

Si toutes nos manifestations ont été réussies, les bénéfices ont été largement redistribués dans nos écoles :

- Assurance transport scolaire	1 045 F
- Cinéma de Noël	2 090 F
- Subvention foyer socio-éducatif du collège	2 000 F
- Achat d'un ensemble multi-jeux pour l'école maternelle	2 118 F
- Achat d'un moniteur pour l'école primaire	2 300 F
- Action sociale	803 F
	<hr/>
	10 356 F

Résultats des élections :

Nous déplorons une légère baisse de participation des parents pour cette année.

- Elus au conseil d'administration du collège :

Titulaires : J.M Méloni	Suppléants : M.A Cimetière
B. Pichet	J.P Chevalier
J. Rollet	M.C Moncharnont

- au conseil d'école - école primaire - :

Titulaires : C. Renouvier	Suppléants : M.E Michel
J. Rollet	M.A Cimetière

- école maternelle - :

Titulaires : G. Belaïd	Suppléants : R. Dominguez
M. Jambon	P. Buis

GROUPEMENT PARENTS D'ELEVES

Depuis quelques années, les familles participent de plus en plus à la vie de l'école. La lettre du ministre de l'Education Nationale, affirme cette volonté d'associer les parents à l'évolution de tout le système éducatif.

C'est exactement dans ce but que le GROUPEMENT DE PARENTS a été créé il y a quatre ans, libre de toute affiliation.

Concrètement, il s'agit de vous représenter aux conseils d'écoles, d'administration, et de classes.

Pour que votre choix se fasse entendre le plus directement possible, le groupement de parents organise régulièrement des réunions où vous êtes invités à donner votre avis. Nous vous informons des possibilités de participation, des décisions qui ont été prises, nous vous aidons à résoudre les problèmes scolaires qui pourraient se poser.

Cette année, nous réunirons aussi les personnes déléguées de classe avant chaque conseil pour voir ensemble comment rendre ces rencontres entre responsables, enseignants, enfants et parents encore plus intéressantes et vous associer plus directement à la vie de l'établissement, de la classe.

N'hésitez donc pas à contacter vos délégués, ils sont à votre service. La liste vous est communiquée par vos enfants.

Les résultats des élections du 20 octobre sont les suivants :

Au conseil d'administration du collège : 3 titulaires et 3 suppléants

Mr Pierre Savoye	Mr Jacky Perraud
Mme M.H Labruyère	Mme Simone Canard
Mme Blanche De Romefort	Mme Andrée Cinquin

Au conseil d'école primaire :

Titulaire	: Mme Maddy Aucoeur
Suppléante	: Mme Evelyne Bulliat

Le bureau du groupement de parents est le suivant :

Président	: Mr Pierre Savoye
Vice-Présidente	: M.H Labruyère
Trésorière	: Mme Colette Cottet
Secrétaire	: Mme Maddy Aucoeur

ECOLE PRIVEE ST JOSEPH

L'ANNÉE 1990 SOUS LE SIGNE DE LA JOIE

JOIE - de partager une journée entière avec les élèves et leurs parents lors du voyage scolaire, où nous avons pu visiter le château de Lapalisse, malgré quelques déboires avec le guide qui fut remplacé après notre passage,

- de visiter la ville de Vichy en bateau-mouche sur son plan d'eau,
- de goûter du bout des lèvres les eaux mondialement connues de cette ville,
- et enfin de découvrir la Cristallière : exposition de pierres de toutes sortes et toutes origines, ce qui plut à beaucoup d'entre nous.

JOIE quelque peu atténuée par le départ de Soeur Elisabeth, partie pour Tarare.

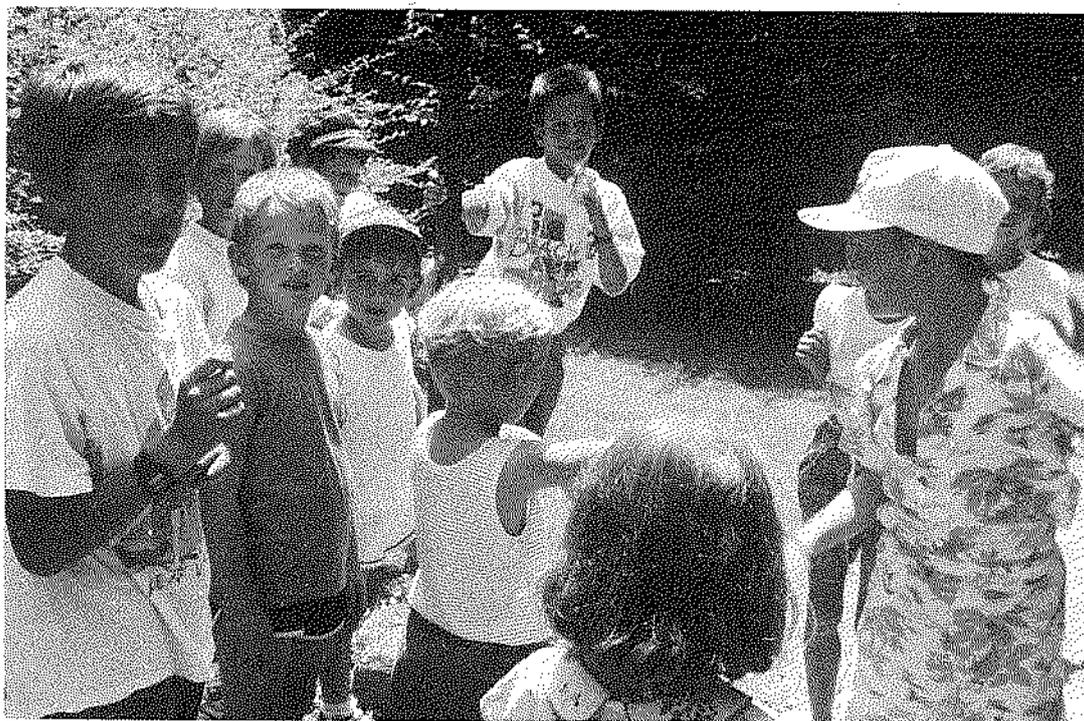
JOIE pour les élèves de retrouver leurs anciennes institutrices :

- Melle Vignat pour les maternelles et le C.P.
- Mme Rotival pour les CE1, CE2, CM1, CM2, en mathématique, histoire, géographie et art plastique.

JOIE d'accueillir dès la rentrée de septembre Mme Agneau en français, sciences et sports pour les grandes classes ; de renouveler le bureau qui se trouve ainsi composé : Mr Jean-Jacques Soudeil, président - Mr Bernard Gonin, vice-président - Mme André Dupeuble, trésorière - Mme Bernard Collonge, secrétaire.

JOIE d'accueillir quatre nouveaux élèves en maternelle.

Et **JOIE** de partager le bonheur de Melle Françoise Dujardin, qui s'occupe de la cantine, le jour de son mariage en août avec Mr Jean-Pierre Ducroux.



journée de détente et de découverte à Vichy.

MAISON FAMILIALE

Peut-être êtes vous intrigués par les travaux de construction entrepris par la Maison Familiale..., nous allons donc vous apporter quelques précisions.

Caractéristiques du bâtiment :

Le chantier qui a débuté au mois d'avril prévoit la transformation complète de l'école avec rénovation et extension, ce qui permettra d'accueillir 160 élèves. La rénovation est achevée puisqu'elle s'est réalisée pendant la période des vacances d'été, ce qui signifie que les entreprises se sont investies à fond pour transformer 600 m² en juillet et août.

Le nouveau bâtiment a une surface développée de 1 500 m² et se compose :

- de salles de classes, de bureaux (secrétariat, formateurs, direction),
- d'une unité pédagogique micro-informatique,
- d'un centre de documentation et d'information,
- d'un magasin-école où se réaliseront des activités en relation avec nos formations commerciales : étalage, éducation artistique, entraînement à la technique de vente, marchandisage...

Les techniciens de la chambre de commerce, avec lesquels nous collaborons, trouveront une structure fonctionnelle pour exercer leurs compétences.

Coût du bâtiment :

Le coût prévisionnel TTC est de 8,7 millions de francs et l'établissement percevra des subventions du conseil régional et du conseil général, qui ont décidé de soutenir le projet.

La formation :

Les élèves se répartissent en 3 cycles de formation, qui présentent tous la particularité de fonctionner par alternance école-entreprise.

- 4ème et 3ème Technologique,
- BEP 1 et 2 Vente et Commerce,
- Bac Professionnel Commerce et Services - classe de première et terminale.

Ce nouveau cycle, qui a débuté à la rentrée 89, accueille déjà 30 jeunes de 17 à 26 ans qui ont comme projet, soit de reprendre ou de créer un magasin, soit d'exercer des responsabilités dans le secteur de la distribution.

Cette formation se réalise sous contrat avec une entreprise et les jeunes perçoivent une rémunération.

Nous souhaitons que ces quelques lignes aient contribué à l'information de tous, et nous vous donnons rendez-vous pour l'inauguration du bâtiment, qui se déroulera en 1991 et dont nous ne manquerons pas de vous communiquer la date.

Les résultats :

* aux examens : (session 90) - Pourcentage de réussite -

Diplôme National du Brevet (sortie de 3ème) :	68 %
CAP Vente	: 81,8 %
BEPA Distribution Commercialisation	: 81 %
Attestations d'étalage délivrée par la CCI	: 86,9 %

* au niveau de l'insertion professionnelle :

L'insertion professionnelle étant une de nos préoccupations majeures nous réalisons systématiquement une enquête auprès des anciens élèves pour connaître leur situation, 4 mois après leur formation BEP. Pour la promotion 89 : 19 élèves sur 23 étaient intégrés dans un emploi ou en poursuite d'études

ETAT CIVIL 1989

ILS SONT ARRIVES PARMI NOUS :

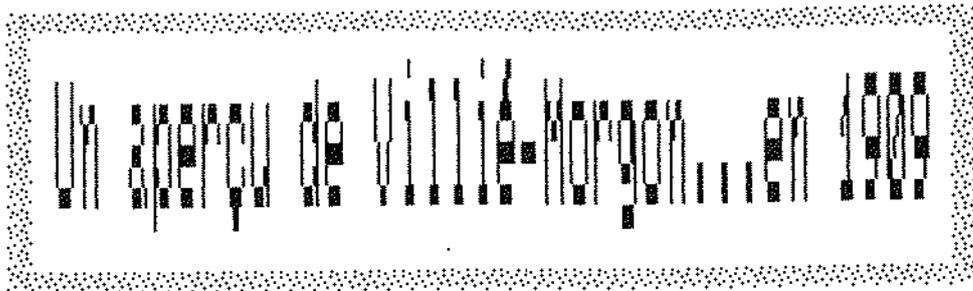
GAUTHIER Lorelei	12 Janvier
AUFRANC Laureen	1 Février
LIEVEN Dimitri	5 Mai
BONJOUR Alexandre	31 Mai
DUPONT Frédéric	23 Juin
BRUNET Loïc	25 Juin
MATRAY Chloé	22 Juillet
LAMURE Alice	11 Octobre
DUCROUX Loïc	20 Octobre
BRETON Marylou	6 Novembre
COSTA Jonathan	11 Novembre
GUILLET Morgane	14 Novembre

ILS SE SONT UNIS :

BELAID Saïd et DESCOMBES Christiane	11 Février
MONNET Alain et BOULON Véronique	1 Avril
PEYRONNET Jean-Pierre et FOUGERAT Sylvie	8 Avril
DUCROUX Gilles et STOGIU Maria	28 Avril
GEOFFROY Franck Rodolphe et SAVOYE Agnès	3 Juin
CHAMBON Bernard et NARMAND Sandrine	22 Juillet
DESVIGNES Didier et CORNELOUP Denise	29 Juillet
JAMBON Bruno et FRIZOT Marie-Claire	5 Août
BURGAUD Jean-Marc et JAMBON Christine	19 Août
CHAVY Raymond et COMBRIAT Béatrice	19 Août
GAUTHIER Laurent et MATRAY Christine	26 Août
GROS Sylvain et MARTIN Nadine	2 Septembre

ILS NOUS ONT QUITTES :

FLAVIGNY Minerve veuve VASSILKOWSKY	17 Janvier
COLLONGE Marie veuve DUCROUX	28 Février
AUJAS Philomène veuve TROMPIER	2 Mars
DIBERTI Rose Marie veuve MAGADOUX	26 Mars
SORNAY Alexandrine	2 Avril
GONON Léonie Marguerite veuve BURTIER	17 Avril
BARATIN Yvonne Jeannine épouse BOCABARTEILLE	6 Mai
JONCHY Lucie veuve RAVIER	18 Juin
LAGUETTE Antoine Marie	2 Juillet
BUTAUD Marthe Françoise Gilberte veuve PUJAT	16 Juillet
COUTIN Renée Josephe Victorine	19 Juillet
SAUVAGE Frédéric	31 Juillet
DEAL Marie Augustine veuve CINQUIN	7 Août
GAUDET Francine épouse LACOQUE	16 Août
BOISSON Marie née GONNARD	16 Août
BULLIAT Georges	15 Septembre
BERGERON Paul Philippe	8 Octobre
CHATELET Albert	9 Octobre
BERGERON Léon	15 Octobre
BERTHILLER Marie Claudine veuve JAMBON	23 Octobre
PITTELLA François	11 Novembre
CHAMONARD Joseph	17 Novembre
POULARD Noël Albert	21 Décembre



VILLIÉ-MORGON, (Cant. de Beaujeu. — Arr. de Villefranche, à 22 kil.) et 51 de Lyon. —
 ☒, T, ☒ — 2,279 habit. —
 Alt. 250^m.
Maire : SORNAY, ✱, C. ✱, (D).
Adjoint : J.-M. BRUN.
Secrétaire : CORVISIER.
Institut. : CORVISIER. — LAFARGE.
 — TOURNIER. — M^{lle} PEILLETIER.
 — PERRONCEL. — TERRIER.
Percepteur : VIKUX.
Notaire : CHESNARD.
Accouch. : M^{me} GOUTTESOLARD.
Bouche. : RAMPON. — KÉRIEUX.
Boulangers : BIOLLAY. — COLLIER. — DESCOMBES. — GAUTHIER. — MICHEL dit LESPRIET. — NÉVORET. — SÉMONIN.
Bouvier. : NOIR.
Cafés : CHARRIN. — COLLIER. — DESPRÉS. — DUPRÉ. — GAUTHIER. — V^{ie} GROSSBOT. — JOSEPH. — MÉLINON. — NÉVORET. — TROMPIER. — VIOLET.
Chapel. : DUFOUR.
Charcut. : DESCOMBES. — RAMPON.
Charpent. : DUCROUX. — PERRET. — PIN.
Charrons : DUPONT. — JAMBON. — QUELIN.
Coiff. : CHARVET. — VALETTE. — VEZIN.
Cordons. : CHAMALOT. — DESROCHES. — DUPRÉ. — JARRIGE.
Epiciers : CHAMONARD. — COMBIER. — DESIGAUD. — DESPRÉS. — V^{ie} FARGBOT. — JUILLARD. — LARGE (F.). — (J.). — V^{ie} LATHUILLÈRE. — V^{ie} MONNERY.
 — Soc. éconôm. d'aliment.
Ferblantiers : CUNY. — MAURIER. — PÉCHAUD.
Fers. : LATHUILLÈRE.

Geométr. : DESCOMBES. — LARGE.
Horlog. : LAMURE. — REBMANN.
Hôtels : BIOLLAY. — PRESLE. — ROZIER.
Maçons : DÉQUAIRE. — LENOBLE. — RAMPON.
Mar.f. : BERTHELIER. — DUCOUR.
Médecin : BERRET.
Menus. : GEOFFREY. — MOMMESSIN. — VERMOREL.
Merciers : V^e BERNAUD. — M^e BARRAUD. — CHAGNY.
Meunier : SÉMONIN.
Nouveautés : BARRAUD. — BRAILLON (V^{ie}). — DESPRÉS. — JOUBERT. — VAN DEN BILCKE.
Peintres : BLANCHARD. — MONNERY dit SIMON.
Pépinière. : JAMBON. — VERCHÈRE, ✱.
Pharmac. : JAILLET.
Quincaill. : CUNY. — MAURIER. — PÉCHAUD.
Serruriers : BALANDEAS. — BERTHELIER (V^{ie} A.). — (L.). — BOTTON. — DUFOUR.
Tabac : ROLLIN. — ROMBUISSON.
Tailleurs : GALAND. — DIVERNERESSE. — JOUBERT. — VAN DEN BILCKE.
Téat.-dégr. : RUYT.
Vignobles : BERTHET. — BOUUF. — BRUN (Jean), ✱. — GAUDET. — GIRARD. — JENNY. — PAUFIQUE DE BELLEVUE. — KAZURET. — SAPIN. — SAUZET (Abel). — SORNAY, ✱, C. ✱, (D). — SORNAY-SORNAY.
Vins (commiss.) : AUGRIS. — FAVIER. — PRESLE. — GAUDET. — Paufique de Bellevue.

SOURCE : INDICATEUR LYONNAIS HENRY 1909
 OBLIGEAMMENT PRÊTE PAR M. BERNARD MORIN

communiqué et réalisé
 par Jean - Claude Martin

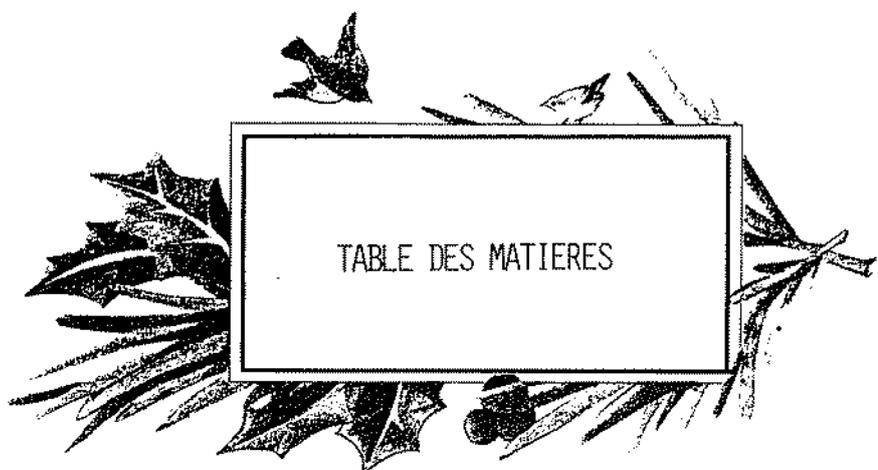


TABLE DES MATIERES

- MOT DU MAIRE..... 1
- VIE MUNICIPALE
- FINANCES : BUDGET..... 3
- DECORATION COLLEGE..... 7
- VILLIE-MORGON, SENTIERS PEDESTRES..... 9
- EROSION DES SOLS.....10
- CHARTE DES ZONES SENSIBLES A L'EROSION.....12
- BIBLIOTHEQUE.....14
- FLEURISSEMENT.....16
- CONSEIL MUNICIPAL EN 1990.....17
- CONSEIL GENERAL EN 1790.....18
- ELECTION DE LA 1ERE MUNICIPALITE DE VILLIE-MORGON.....18
- ORGANIGRAMME DE LA COMMUNE.....23
- CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 1991.....24
- VIE ASSOCIATIVE
- LA BUTINIERE.....27
- UNION DES RETRAITES ET DES PERSONNES AGEES.....28
- HALTE-GARDERIE.....29
- CRU MORGON.....30
- OPERATION "RELAIS".....31
- CHORALE "IN VINO MUSICA".....32
- AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL.....33
- QUAD "MOI, J'ME PILOTE".....34
- FOOTBALL.....35
- ARCHETS.....36
- ENTENTE CYCLISTE.....38
- TENNIS.....39
- COMITE CYCLISTE.....40
- VIE SCOLAIRE
- CONSEIL DE PARENTS D'ELEVES.....41
- GROUPEMENT DE PARENTS D'ELEVES.....42
- ECOLE PRIVEE ST JOSEPH.....43
- MAISON FAMILIALE.....44
- ETAT CIVIL 1989.....45